

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA
Société des Bibliophiles Bretons

TOME VII

5^e. Livraison. — Mai 1892



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,

OLIVIER DE GOURCUFF

82, RUE MONCEAU, 82

NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons,

DOMINIQUE CAILLÉ

2, PLACE DELORME, 2

1892

S'adresser pour ce qui concerne la rédaction à MM. O. de Gourcuff et D. Caillé, et pour l'administration à M. O. de Gourcuff, 82, rue de Monceau, à Paris.

TABLE DES ARTICLES

I. — Interrogatoire du marquis de Pontcalec devant la Chambre des Comptes de Nantes, publié par M. A. DE LA BORDERIE, de l'Institut.....	315
II. — Les Oubliés : Deux corsaires nantais sous la République et l'Empire, par S. DE LA NICOLLIÈRE-TELEIRO.	335
III. — Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (J.-M.-V. KERVILER) publiés par son fils.....	345
IV. — POÉSIE BRETONNE : <i>Chant de Mai</i> . LE BARDE DU MENEZ-BRÉ.....	364
V. — POÉSIES FRANÇAISES : <i>Maris Stella</i> , par SYLVANE ; <i>Ad faces</i> , par M. E. BEAUFILS.....	367
VI. — VARIÉTÉS HISTORIQUES BRETONNES : <i>Deux arrêts du Conseil d'Etat du roi relatifs aux parcs et pêcheries de la Basse-Bretagne</i> . O. DE GOURCUFF.....	376
VII. — Récits et nouvelles : <i>Le comte F***</i> , souvenir parisien.	378
VIII. — <i>La fête de Le Sage à l'Odéon</i> , O. DE GOURCUFF.....	389
IX. — NÉCROLOGIE : <i>Pierre Gourdel</i> , par L. L.....	391
X. — NOTICES ET COMPTES-RENDUS : <i>Affaire Oudin-Hallays</i> . — <i>Vie de H. de la Rochejaquelein</i> , M. O. DE GOURCUFF. — <i>Premiers coups d'ailes</i> , poésies de A. BRETLET, par M. D. CAILLÉ. — <i>Le chien de l'aveugle</i> , de LÉON BERTHAUT, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Concours de la section musicale de l'Association artistique et musicale de Bretagne</i>	392

NOTA. — Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SECOND INTERROGATOIRE
DU MARQUIS DE PONTCALEC

DEVANT LA CHAMBRE ROYALE DE NANTES

EN 1720 (1)

SECOND INTERROGATOIRE fait par nous, François Baussan, chevalier, conseiller du roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire de la Chambre Royale séante à Nantes, à la requête du procureur général de ladite Chambre, demandeur et accusateur, contre Chrisogon-Clément de Guer, seigneur de Pontcalec, accusé.

Auquel interrogatoire dudit sieur de Pontcalec avons procédé en exécution du décret décerné par ladite Chambre le 15 novembre 1719, assisté de François Blanchard, notre secrétaire, que nous avons commis pour nous servir de greffier, après lui avoir fait prêter serment en tel cas requis et acoustumé, et par lequel nous avons fait faire lecture audit sieur de Pontcalec, accusé, tant des lettres patentes d'établissement de ladite Chambre Royale et arrêt d'enregistrement que de l'arrêt qui nous commet.

¹ Publié textuellement d'après la copie officielle contemporaine existant aux Archives Nationales, fonds du Contrôle général. — Voir ci-dessus, p. 5, A. DE LA B.

Du mercredi 31 janvier 1720, 4 heures de relevée

Avons fait venir de sa prison en l'une des chambres du château de Nantes ledit sieur de Pontcalec, auquel nous avons déclaré qu'il sera jugé conformément à ladite commission, arrêt d'enregistrement d'icelle et arrêt de décret de sa personne, à luy signifiés le 3^e jour dudit présent mois de janvier 1720. Et après serment par luy fait de dire la vérité :

1. *Demande.* — Son nom, surnom, âge, qualité et demeure ?

Réponse. — A dit se nommer Chrisogon-Clément de Guer de Pontcalec, seigneur de la Porte-Neuve et de Pontcalec, âgé de 40 ans passés, demeurant ordinairement au château de Pontcalec, paroisse de Berné, évêché de Vannes, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

2. *D.* — S'il ne peut pas nous dire, plus précisément qu'il n'a fait dans le précédent interrogatoire qu'il a subi par-devant nous, les clauses essentielles du traité d'association qui a été signé par une grande partie de la noblesse de Bretagne ?

R. — A dit ne pouvoir nous dire autre chose que ce qu'il nous a dit dans le précédent interrogatoire.

3. *D.* — Si ledit traité d'association ne portoit pas expressément la demande que vouloient faire les gentilshommes de la convocation des Etats-Généraux ?

R. — A dit qu'autant qu'il s'en peut ressouvenir, il étoit dit quelque chose dans ledit traité d'association d'un projet qui tendoit à une convocation des Etats-Généraux, mais que cela n'étoit dit que légèrement et ne se ressouvient point des termes.

4. *D.* — S'il ne sçait point dans quelle vue la noblesse de Bretagne vouloit une convocation des Etats-Généraux ?

R. — A dit qu'il ne sçait point quelle en pouvoit être la vue ; qu'il croit que la noblesse de Bretagne, aussy bien que luy répondant, n'a eu d'autre vue en signant ledit traité d'association qu'autant qu'il pouvoit concerner les Etats de ladite province de Bre-

tagne ; qu'il ne sçait pas si ceux qui ont dressé ledit traité d'association ont eu d'autres vues.

5. *D.* — S'il ne sçait pas où sont les trois originaux dudit traité d'association ?

R. — A dit que le sieur de Lambilly et le sieur de Bonamour luy ont dit que lesdits originaux ont été brûlés au commencement de septembre, lors de l'arrivée dans la province de M. le maréchal de Montesquiou.

6. *D.* — S'il n'est pas vray que l'original dudict acte d'association étoit renfermé dans une boîte de fer blanc et a été enterré dans le coin d'un jardin. Interpellé de nous déclarer dans quel endroit ladite boîte a été enterrée ?

R. — A dit qu'il se ressouvient que l'original sur lequel le sieur de la Berraye a fait signer luy répondant étoit enfermé dans une boîte de fer blanc ; qu'il ne sçait point si ledit sieur de la Berraye a enterré ladite boîte, ou s'il l'a brûlée ; que ce qui est certain, c'est que luy répondant n'a point eu entre les mains l'original que dans le tems que le sieur de la Berraye le luy a présenté à signer.

7. *D.* — Si ce n'est pas luy répondant qui a sollicité l'assemblée de Guérande ?

R. — A dit n'y avoir eu aucune part et qu'elle a été sollicitée par les sieurs de Lambilly et Bonamour ?

8. *D.* — Dans quelle vue l'assemblée de Guérande a été sollicitée par les sieurs de Lambilly et Bonamour ?

R. — A dit qu'apparemment elle a été sollicitée par lesdits sieurs de Lambilly et Bonamour sur les bruits qui s'étoient répandus que M. le maréchal de Montesquiou et M. l'Intendant avoient connoissance du traité d'association, et qu'à ce sujet on vouloit maltraiter la noblesse de Vannes et de Guérande.

9. *D.* — S'il ne s'est pas tenu au mois d'août une assemblée de gentilshommes dans le bois de Kerlin ?

¹ Ou Kerlen, sur la rivière du Pont-Rouge, à une demi-lieue environ au dessus du confluent de cette rivière avec l'Elle, — en la paroisse de Prisiac, aujourd'hui commune du canton du Faouët, arrondissement de Pontivy (Morbihan).

R. — A dit qu'il s'en est tenu une dans le mois de juillet ou dans le mois d'août dernier.

10. *D.* — S'il peut nous dire les noms des gentilshommes qui se sont trouvez dans ladite assemblée ?

R. — A dit que les sieurs de Coëdic, Talhouët, Le Moyne, les deux Fontainepair, Montlouis, Couador, le chevalier de Cororgan s'y sont trouvez, avec luy répondant et le sieur de Kerouët.

11. *D.* — Interpellé de nous déclarer ce qui se passa dans ladite assemblée ?

R. — A dit qu'il ne s'y passa autre chose que de rendre compte auxdits gentilshommes d'une lettre que luy répondant avoit reçue du sieur de Lambilly, par laquelle le sieur de Lambilly luy mandoit d'assembler les gentilshommes pour voir entre eux à quoy chacun pourroit être employé, en cas qu'il arrivât une bagarre dans la tenue des Etats que l'on croyoit devoir se tenir dans le mois de septembre suivant, ou que l'on se mit en devoir d'enlever quelques gentilshommes, comme le bruit en courroit.

12. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il déclara dans ladite assemblée qu'il étoit passé en Espagne un homme pour négocier de la part de la noblesse de Bretagne, et que le roy d'Espagne, en qualité de régent du royaume qu'il vouloit être, enverroit des commissions aux officiers qui seroient choisis ?

R. — A dit qu'il est vray qu'il fit ladite déclaration dans ladite assemblée, mais simplement par manière de conversation et pour rendre compte de ce qui luy avoit été mandé par cinq lettres différentes qu'il avoit reçues du sieur de Lambilly, mais non pas dans la vue que cette proposition fût exécutée, luy répondant, aussy bien que les autres, la regardant comme une vision du sieur de Lambilly.

13. *D.* — S'il ne fut pas encore proposé dans cette assemblée de former une troupe de cinq cents fraudeurs qui répandroient du tabac dans la province et iroient ensuite vers Guérande charger du sel, pour le voiturier et débiter en Anjou et commencer par là les premiers mouvements qu'ils vouloient faire dans la province ?

R. — A dit qu'il convient d'avoir fait ladite proposition, mais qu'il ne la fit point de son chef ; qu'il ne la fit que comme luy étant

mandée par le sieur de Lambilly, qui l'avoit concertée il y avoit déjà longtemps avec les sieurs de la Berraye et Bonamour qui s'étoient chargés de fournir le sel.

14. *D.* — S'il n'est pas vray que, dans ladite assemblée, luy répondant tira un papier de sa poche, où étoient les noms de ceux qui devoient commander en qualité d'officiers les troupes qu'ils prétendoient lever ?

R. — A dit qu'il tira de sa poche ledit papier qui luy avoit été envoyé par le sieur de Lambilly, lequel contenait les noms des gentilshommes du canton de luy répondant et les emplois à quoy il les destinoit ; qu'il fut résolu dans ladite assemblée que ceux qui avoient servi en qualité de capitaines seroient lieutenants-colonels, et ainsy des autres suivant le service d'un chacun.

15. *D.* — S'il n'est pas vray que, dans les assemblées qui se sont tenues, luy répondant, pour mieux engager les gentilshommes à prendre parti, ne leur a pas fait entendre que l'alliance entre la France et l'Angleterre tendoit à la ruine totale de la religion ?

R. — A dit que de son chef il n'a jamais tenu de pareils discours, mais qu'il les a entendu tenir plusieurs fois à MM. de Lambilly et Bonamour et à plusieurs autres, qui les répétoient aux uns et aux autres par manière de conversation.

16. *D.* — Si l'argent qui est venu d'Espagne et qui a été distribué à plusieurs de la noblesse de Bretagne n'étoit pas pour lever des troupes contre le service du roy et le bien de l'Etat ?

R. — A dit qu'il croit que ledit argent a été distribué dans la vue, en effet, de lever des troupes.

17. *D.* — Pourquoi luy répondant n'a point touché comme les autres sa cote-part dudit argent venu d'Espagne ?

R. — A dit qu'il n'en a point voulu toucher, quoyque le sieur de Kerentré ait voulu luy en donner une somme de quatre mille livres, ce qui fait voir qu'il n'a jamais entré dans les intelligences que quelques-uns de la noblesse de Bretagne avoient avec l'Espagne.

18. *D.* — S'il n'a pas écrit au sieur de Montlouis pour toucher ledit argent ? Et à l'instant luy avons représenté une lettre du 10 novembre, sans signature, et dont la subscription est : *MM. de*

Montlouis, au *Place-Caire*¹, de laquelle pièce a été faite description dans le procès-verbal fait par M. Pajot, le 5 du présent mois de janvier. Interpellé de nous déclarer si cette lettre n'est pas écrite de sa main ?

R. — A dit qu'il reconnoît ladite lettre pour avoir été écrite de sa main, laquelle a été paraphée par nous et par luy répondant.

19. D. — Avons aussi représenté à luy répondant une lettre en forme d'instruction qui est de deux écritures, contenant trois pages et demie, dont la description a été pareillement faite par M. Pajot, suivant son procès-verbal dudit jour, 5 janvier, présent mois, laquelle lettre est sans date, sans signature et sans adresse. Interpellé de nous déclarer si la dite lettre n'est pas écrite de sa main ?

R. — A dit qu'il ne connoît point les deux différentes écritures dont ladite lettre ou instruction est composée, qu'il ne l'a point écrite et ne l'a point fait écrire. Laquelle lettre ou instruction a été paraphée par nous et par luy répondant.

20. D. — S'il ne sçait point qui a écrit ladite lettre et si elle n'a point été adressée à luy répondant pour la faire tenir au sieur de Montlouis ?

R. — A dit qu'il ne peut point sçavoir qui a pu écrire ladite lettre; qu'elle ne luy a point été adressée et qu'il ne l'a point envoyée audit sieur de Montlouis.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire, etc. etc., avons continué ledit interrogatoire à demain 3 heures de relevée.

Signé : PONTCALEC, BAUSSAN et BLANCHARD

Du jedy 1^{er} jour de février 1720, 4 heures de relevée.

Nous, assisté dudit François Blanchard, etc., avons fait venir de sa prison ledit sieur de Pontcalec, accusé, etc., etc.

Son nom, surnom, etc., etc.

¹ Sic, lisez « *Plascaër* ». Manoir et moulin sur la rivière du Pont-Rouge, en la paroisse de Prisiaic, à une demi-lieue environ au S.-E. du bois de Kerlin; voir *Demande* 9, ci-dessus.

21. D. — Ce qu'il entendoit par la lettre que luy répondant a écrite au sieur de Montlouis le 10 novembre, que nous luy avons représentée dans la vacation d'hier et qu'il a reconnu être de sa main, en disant : « Si vous aviés mis Kerentré au lieu de Pauendré, monsieur, je me serais trouvé au rendez-vous de Langonnet. » Interpellé de nous déclarer ce que portait la lettre écrite à luy répondant par le sieur de Montlouis, et à quel sujet ledit sieur de Montlouis luy donnoit rendez-vous à Langonnet ?

R. — A dit que la lettre dudit sieur de Montlouis ne portoit autre chose, sinon que luy répondant eût à se trouver à Langonnet pour une affaire pressante. Qu'il a sçu depuis que cette affaire pressante étoit que le sieur de Kerentré étoit à Langonnet avec de l'argent d'Espagne, pour distribuer dans les quatre évêchez où il s'étoit chargé d'en distribuer.

22. D. — Dans quelle vue luy répondant mandoit au sieur de Montlouis, par ladite lettre, qu'il avoit cent hommes dans la forêt et autant de chez luy, qu'il payeroit à huit sols par jour, luy conseillant d'en faire autant et de donner vingt pistoles à chacun des gentilshommes de son canton. Interpellé de nous déclarer si ce n'étoit pas dans la vue de se joindre aux troupes que la noblesse de Bretagne attendoit d'Espagne ?

R. — A dit que ce n'étoit point dans la vue de se joindre aux troupes d'Espagne qu'il avoit écrit ainsy au sieur de Montlouis; que c'étoit seulement dans la vue de tirer cent pistoles du sieur de Montlouis sur l'argent que ledit sieur de Montlouis avoit touché, pour luy répondant, du sieur de Kerentré, lesquelles cent pistoles luy répondant avoit intention de donner à Chemindy, qui devoit passer avec luy répondant pour s'en aller en Hollande.

23. D. — S'il sçait que le sieur de Montlouis ait donné les vingt pistoles à chacun des gentilshommes dont luy répondant parle dans la dite lettre ?

R. — A dit qu'il croit que ledit sieur de Montlouis n'a point donné lesdites vingt pistoles auxdits gentilshommes, ayant ouï dire auxdits gentilshommes que s'ils avoient eu lesdites vingt pistoles ils seroient tous sortis de la province. Ajoute luy répondant

que ledit sieur de Montlouis a mis tout cet argent entre les mains de la dame sa mère, qui est religieuse aux Ursulines du Faouët.

24. *D.* — Interpellé de nous déclarer qui est celui qu'il nomme Montrouge, dont il parle dans la lettre ?

R. — A dit que c'est le frère du sieur de Chemindy, qui est employé dans les fermes de la province, et que c'est ledit de Montrouge qui a porté ladite lettre au sieur de Montlouis.

25. *D.* — Si le sieur Montrouge ne lui apporta pas les cent pistoles qu'il mandoit au sieur de Montlouis de luy envoyer ?

R. — A dit que non, parce que la dame de Montlouis ne voulut pas les donner, sous prétexte que son mari avoit fait beaucoup de dépenses pour lever des hommes ; que luy répondant, n'ayant pas reçu ledit argent, renvoya le sieur de Montrouge au sieur de Montlouis ou à sa femme pour ravoit sa lettre, et que la dame de Montlouis répondit qu'elle avoit brûlé ladite lettre et que son mari avoit fait des dépenses extraordinaires pour lever des troupes ; qu'en effet il avoit trois cents hommes sur pied, avec lesquels il comptoit arrêter M. le maréchal de Montesquiou, qui dans ce tems-là étoit à Hennebont et qui devoit venir au château de Pontcalec le samedi, suivant ladite lettre.

26. *D.* — A lui remontré qu'il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a soutenu, dans la vacation d'hier, que la lettre en forme d'instruction que nous luy avons représentée, et qui a été paraphée par nous et par luy répondant, ne venoit point de luy et ne l'avoit point envoyée au sieur de Montlouis, parce que l'adresse qui est sur l'enveloppe de la dite lettre est écrite de la main de luy répondant. Interpellé de nous déclarer par qui ladite lettre a été écrite et pourquoi il ne nous a pas dit la vérité ?

R. — A dit qu'il convient avoir fait écrire ladite lettre, sçavoir, les trois premières pages par le sieur chevalier de Lezélé, et l'autre demie page par le sieur de Lezélé l'aîné, frères. Qu'il ne crut pas être obligé de reconnoître ladite lettre, ne l'ayant point écrite de sa main, surtout ne l'ayant fait écrire au sieur de Montlouis que pour se moquer dudit sieur de Montlouis, qui par une précédente lettre avoit écrit à luy répondant qu'il vouloit enlever M. le maréchal de Montesquiou, et que, par ladite lettre du sieur de Montlouis,

ledit sieur de Montlouis se plaignoit de luy répondant et du sieur de Coëdic de ce qu'il n'entendoit point parler d'eux, ce qui n'étoit pas étonnant, puisque luy répondant et le sieur du Coëdic étoient fugitifs depuis plus de six semaines.

27. *D.* — Dans quel tems luy répondant a fait écrire ladite lettre en forme d'instruction et l'a envoyée au sieur de Montlouis ?

R. — A dit l'avoir fait écrire et envoyée au sieur de Montlouis, trois jours après celle du 10 novembre.

28. *D.* — Si ladite lettre n'étoit pas adressée aux sieurs de Montlouis, Coëdic et Talhouët ?

R. — A dit qu'il ne s'en ressouvient pas précisément, mais qu'il avoit chargé les sieurs de Lezélé de la faire rendre au sieur de Montlouis.

29. *D.* — Comment il a pu engager les sieurs de Lezélé à écrire une pareille lettre, et s'ils étoient entrés dans les complots tramés par la noblesse de Bretagne ?

R. — A dit qu'étant chez le recteur de Mesle¹, leur oncle, où luy répondant avoit couché, il leur fit entendre qu'il vouloit se moquer du sieur de Montlouis, sur les rodomontades journalières que sa femme et luy faisoient en disant qu'il alloit être général de tout son canton et qu'il feroit de grands exploits avec les troupes qu'il avoit, ce qui fit que les sieurs de Lezélé, qui ne se sont mêlés de rien dans tous les mouvements de la province, consentirent plus volontiers à écrire ladite lettre.

30. *D.* — Ce que luy répondant entendoit par ladite lettre, en mandant au sieur de Montlouis qu'il pourroit se replier sur Quimperlay, sur Hennebont et sur L'Orient, où il trouveroit de l'argent assez ?

R. — A dit que, connoissant le sieur de Montlouis pour être àpre à l'argent, pour luy avoir entendu dire plusieurs fois que pourvu qu'on luy donnât de l'argent il se faisoit fort de se rendre maître de toute la Bretagne, il luy avoit mandé par ladite lettre, pour flatter son goût, de se replier sur L'Orient, où il trouveroit de l'ar-

¹ Aujourd'hui Maël-Carhaix, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

gent assez, parce que dans cet endroit M. Law y a une caisse très considérable pour le commerce de la Compagnie d'Occident.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec, accusé, du présent interrogatoire, etc., etc.

Du vendredi 2 février 1720, 4 heures de relevée.

Nous, assisté, etc.

31. D. — A luy remontré qu'il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a dit, le jour d'hyer, que la lettre en forme d'instruction qu'il avoit fait écrire au sieur de Montlouis par les sieurs de Lezelé, n'étoit que pour se moquer du sieur de Montlouis et flatter son ambition dans l'idée qu'il avoit qu'il étoit général de son canton : premièrement, parce que luy répondant n'auroit pas pris la précaution de faire écrire ladite lettre en forme d'instruction par des mains étrangères ; secondement, que dans la conjoncture ladite lettre convenoit au complot fait par la noblesse de Bretagne et aux intelligences qu'elle avoit avec des puissances étrangères contre le service du roy et le bien de l'Etat ; troisièmement, que ladite lettre n'étoit pas seulement adressée au sieur de Montlouis, mais encore aux sieurs de Coëdic et Talhouët Le Moyne. Interpellé de nous déclarer si, comme luy répondant commandoit dans son canton, ladite lettre en forme d'instruction n'étoit pas un ordre sérieux et précis qu'il donnoit aux sieurs de Montlouis, Coëdic et Talhouët Le Moyne, pour agir, conformément à ce qui étoit porté dans ladite lettre en forme d'instruction, contre le service du roi et le bien de l'Etat ?

R. — A dit qu'il convient qu'il étoit regardé comme le commandant de son canton ; qu'il convient encore qu'il n'auroit pas été fâché qu'il fût arrivé quelque bagarre ; mais que, lorsqu'il fit écrire ladite lettre en forme d'instruction, il n'avoit point dans l'idée que le contenu dans ladite lettre pût réussir, d'autant plus que luy répondant étoit en marche pour se sauver et devoit s'embarquer trois jours après pour passer en Hollande.

32. D. — Depuis quel temps la noblesse de Bretagne a commencé à entrer en négociation avec l'Espagne ?

R. — A dit que la noblesse de Bretagne n'est point entrée en négociation avec l'Espagne, qu'il n'y a eu que le sieur de Lambilly, suivant toutes les apparences, puisque c'est le sieur de Lambilly qui a envoyé le sieur Melac Hervieux pour négocier ; qu'à son égard, il n'a eu connoissance des intelligences avec l'Espagne que le 27 juillet dernier, qu'il vit le s^r Melac Hervieux, qui revenoit d'Espagne, à Kergrouet¹, où il montra à luy répondant, aussy bien qu'à plusieurs autres gentilshommes qui avoient été convoqués par le sieur de Lambilly, une lettre du roy d'Espagne datée du 22 juin dernier, du camp de Tolozeta.

33. D. — Si le sieur de Kerias n'a pas touché une somme de cent pistoles, de l'argent provenant d'Espagne, pour lever des troupes contre le service du roy et le bien de l'Etat ?

R. — A dit que le sieur de Kerentré a donné au sieur de Kerias père une somme de cent pistoles qu'il reçut dans la forêt de Quadenos². Ajoute que, le même jour, dans ladite forêt, le sieur de Kerentré montra une lettre à luy répondant, qu'il avoit montrée dès la veille au sieur de Chemindy, laquelle lettre étoit de M. le duc d'Ormond, qui étoit adressée à la noblesse de Bretagne, datée du port de Santandero, qui portoit qu'il envoyoit de l'argent à la noblesse de Bretagne, et qu'incessamment il y viendroit faire une descente pour exécuter les ordres du roy d'Espagne et tirer la noblesse de Bretagne de l'oppression où elle étoit.

34. D. — Si la noblesse de Bretagne n'a pas écrit au cardinal Alberony et au roy d'Espagne ?

R. — A dit que, le 27 juillet dernier, après le rapport que Melac Hervieux fit à Kergrouet de ce qu'il avoit fait dans son voyage d'Espagne pour la noblesse de Bretagne, les sieurs de Lambilly et de Bonamour composèrent une lettre pour le roy d'Espagne et une autre au cardinal Alberony, en réponse à la leur, qu'ils firent écrire par les sieurs chevaliers du Crosco et de Kervasi, et qu'ils firent

¹ Lisez Kergrouës ou Kergrois, en la paroisse de Remungol, aujourd'hui commune du canton de Locminé, arrondissement de Pontivy, Morbihan.

² Coatnos ou Coatannos, paroisse de Belle-Isle en Terre, qui est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Guingamp (Côtes-du-Nord).

signer aux gentilshommes présents en qualité de commissaires des évêchés de Bretagne, quoiqu'il y en eût plusieurs qui n'étoient pas nommez commissaires ; que le sieur de Lambilly ne voulut pas signer, étant conseiller au Parlement, disant que le Parlement faisoit son affaire à part et qu'il agiroit dans l'occasion ; mais ledit sieur de Lambilly mit de sa main, au bas desdites deux lettres et au-dessous de la signature des gentilshommes de la province de Bretagne : « *Les commissaires des neuf évêchés de la province de Bretagne* », sous prétexte, dit le sieur de Lambilly, que cela auroit une forme plus régulière. Se ressouvient que le sieur de Bonamour, les deux frères Polduc, luy répondant. Kervasy, Boisgeline l'aîné commissaire de l'évêché de Saint-Brieuc, Saint-Gilles, La Berraye, Talhouët Boisorand, Villegley, le chevalier du Crosco, La Houssaye, et deux autres dont il ne se ressouvient pas, ont signé lesdites lettres. Ajoute que, pour faire le nombre de dix-huit signatures dans la lettre du roy d'Espagne, luy répondant signa pour le vicomte de la Bedoyère, commissaire de l'évêché de Rennes, et Villeneuve Kersulien, absents. Pareillement, le sieur de Villegley signa pour un autre commissaire de l'évêché de Saint-Malo ou de Dol.

35. D. — Ce qui étoit porté dans lesdites deux lettres ?

R. — A dit que la lettre pour le roy d'Espagne ne contenoit que des remerciements que les gentilshommes faisoient à Sa Majesté de la lettre qu'elle leur avoit écrite ; et que, dans celle écrite au cardinal Alberony, il n'y étoit question de même que de remerciements ; mais que dans ladite lettre il y fut inséré un mémoire écrit de la main de Melac Hervieux, non signé, par lequel les gentilshommes demandoient au roy d'Espagne deux millions d'argent comptant, vingt mille fuzils, cinq ou six mille hommes de troupes réglées, avec un commandant espagnol ; plus cent mille écus, que le sieur Melac Hervieux apporteroit quinze jours auparavant le débarquement de la flotte, qu'il se devoit faire au Croizic ou bien vers la maison de Salarun qui est sur le bord de la mer et sur la rivière d'Auray.

36. D. — S'il ne peut nous rien dire de ce qui concerne le Parlement de Rennes, et s'il ne sçait point que ledit Parlement soit entré dans les complots de la province et dans les intelligences qu'elle avoit avec l'Espagne ?

R. — A dit qu'il ne sçait rien autre chose, si ce n'est que le sieur de Lambilly luy a dit, comme à plusieurs autres, que le Parlement de Bretagne agiroit dans l'occasion, mais qu'il vouloit y être forcé par une douce violence, pour sauver les apparences ; que pour cet effet le sieur de Lambilly leur avoit dit que, lorsque l'on seroit sûr du débarquement des troupes d'Espagne, il falloit que les gentilshommes, au nombre de trente ou quarante, s'en allassent au Parlement demander des arrêts qui ordonnassent aux peuples de se joindre aux troupes d'Espagne qui venoient pour secourir la province et tirer le Parlement et la noblesse de l'oppression où ils étoient, et leur représenter que la Junte d'Espagne avoit déclaré le roy d'Espagne régent du royaume de France à la place de monseigneur le duc d'Orléans, qui s'étoit fait déclarer tel en intimidant le Parlement de Paris, qui n'avoit point été en droit de casser le testament du feu roy au préjudice de la nation et des Etats-Généraux, qui seuls étoient en droit de donner la régence.

37. D. — Si le traité d'association ne tendoit point pareillement à l'assemblée des Etats-Généraux ?

R. — A dit que, dans ce qu'on appelle le traité d'association, il n'étoit point mention de la convocation des Etats-Généraux, mais uniquement des affaires de la province : en quoy luy répondant s'est trompé, dans la vacation du jour d'hyer, en nous disant qu'il étoit parlé, dans le traité d'association, de la convocation des Etats-Généraux ; mais qu'il se ressouvient que ceux qui avoient entre leurs mains les trois originaux dudit traité d'association faisoient signer un autre cahier aux gentilshommes, dans lequel il étoit fait mention de la convocation des Etats-Généraux.

38. D. — Si tous les gentilshommes qui ont signé le traité d'association ont aussi signé le cahier qui tendoit à la convocation des Etats-Généraux ?

R. — A dit qu'il n'y a que les gentilshommes qui ont signé sur l'original du traité d'association qui ayent signé pareillement le cahier tendant à la convocation des Etats-Généraux, et que les gentilshommes qui n'ont signé que sur les feuilles ou extraits dudit traité d'association, n'ont jamais signé ledit cahier.

Lecture faite, etc., etc. . .

Du samedi 3^e jour de février, 4 heures de relevée.

Nous etc., etc.

39. D. — Dans quelle vue avoit été dressé le cahier que l'on faisoit signer aux gentilshommes en même tems que le traité d'association, dont luy répondant nous parla dans la vacation du jour d'hyer, lequel cahier tendoit à la convocation des Etats-Généraux ? Interpellé de nous déclarer quel étoit le motif de la noblesse pour convoquer les Etats-Généraux ?

R. — A dit ne sçavoir point précisément lequel en était le motif, n'ayant pas pris lecture luy-même dudit cahier, mais en ayant seulement entendu faire la lecture par M. de Noyan, deux mois auparavant que luy répondant l'ait signé ; qu'il se ressouvient seulement que ledit cahier étoit de deux feuilles de papier in-folio, écrit des quatre côtés d'une belle et grande écriture.

40. D. — S'il ne sçait point qui avoit composé et écrit ledit cahyer ?

R. — A dit n'en rien sçavoir, mais qu'il est probable que ce sont les sieurs de Noyan, Lambilly, Bonamour et du Glesker qui ont composé cet écrit.

41. D. — S'il sçait ce qu'est devenu ledit écrit ou cahier ?

R. — A dit n'en rien sçavoir précisément, mais qu'il étoit avec le traité d'association entre les mains des trois commissaires qui en étoient chargés, sçavoir, les sieurs Saint-Gilles, La Berraye et du Glesker ; et que le sieur de Lambilly a dit à luy répondant que le tout avoit été brûlé, qu'ainsy, au cas que quelques-uns d'entre eux vinsent à être arrêtés, ils n'avoient qu'à soutenir n'avoir rien signé.

42. D. — S'il ne peut nous rien dire autre chose, concernant le Parlement de Rennes, que ce qu'il nous en a dit le jour d'hyer ?

R. — A dit qu'il s'est ressouvenu depuis hyer que le sieur de Lambilly luy avoit dit que dans le mois d'août dernier, vers le 15 dudit mois, il avoit fait écrire une lettre anonyme à M. l'Intendant, comme venant d'un bourgeois de la Roche-Bernard ou de

Guérande, par laquelle on luy mandoit que s'il s'avisait de faire pendre quelques-uns des paysans de la paroisse de Laniscade¹, qui s'étoient révoltés pour ne pas payer la capitation, il y avoit un complot de quelques gentilshommes pour l'aller assassiner, et que le sieur de Lambilly luy dit qu'il ne pouvoit douter que M. l'Intendant n'eût reçu la lettre, parce que, l'ayant fait observer par deux ou trois de ses amis, officiers du Parlement, ils luy avoient rapporté qu'il leur avoit paru fort triste et fort inquiet.

43. D. — A luy représenté qu'étant aussy lié qu'il l'étoit avec le sieur de Lambilly, et étant regardé comme un des principaux chefs qui entroient dans les complots de la noblesse qui se tramoient contre le bien de l'Etat, il n'est pas naturel que le sieur de Lambilly, qui avoit fait entendre à tous les gentilshommes de son parti que le Parlement agiroit dans l'occasion, ne luy ait pas déclaré les officiers du Parlement qui pouvoient être du même parti et qui avoient observé M. l'Intendant ?

R. — A dit ne sçavoir rien autre chose que ce qu'il vient de nous dire ; que le sieur de Lambilly ne luy a jamais nommé personne, et qu'il s'est toujours contenté de leur faire entendre qu'il avoit une brigade forte dans le Parlement qui les soutiendrait et agiroit à propos.

44. D. — Interpellé de nous déclarer les intelligences que Tailladet pouvoit avoir avec la noblesse ?

R. — A dit ne rien sçavoir autre chose que ce qu'il nous a dit dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous.

45. D. — S'il sçait qui a payé les frais des différens voyages que le sieur Melac Hervieux a faits en Espagne au nom de la noblesse de Bretagne ?

R. — A dit ne point sçavoir sur qui sont tombés les frais du voyage que Melac Hervieux a faits en Espagne ; qu'il se ressouvient seulement qu'à l'assemblée de Lanvaux, où le sieur de Lambilly proposa pour la première fois d'envoyer en Espagne, le sieur du Moutier, qui étoit un des commissaires pour l'évêché de Saint-Malo, se

¹ Sic. Laniscat, aujourd'hui commune du canton de Gouarec, arrondissement de Loudéac, Côtes-du-Nord.

chargea de donner au sieur de Lambilly quatre mille livres, pour joindre à huit autres que le sieur de Lambilly s'obligea de donner pour les frais du premier voyage.

46. *D.* — A luy remontré que, puisque le sieur de Lambilly s'obligea, dans l'assemblée de Lanvaux, de donner une somme de huit mille livres et le sieur du Moutier une somme de quatre mille livres pour les frais du voyage de celui qui seroit envoyé en Espagne, il est naturel de penser qu'il avoit été résolu dans ladite assemblée d'envoyer en Espagne; qu'ainsi il ne nous a pas dit la vérité quand il nous a soutenu n'avoir eu connaissance des intelligences que la noblesse de Bretagne avoit avec l'Espagne que le 27 juillet dernier, puisque l'assemblée de Lanvaux s'est tenue dès le mois d'avril?

R. — A dit que le sieur de Lambilly proposa dans la dite assemblée d'envoyer en Espagne et demanda de l'argent pour cet effet à tous les gentilshommes qui y étoient, mais que personne n'ayant voulu en donner que le sieur du Moutier, cela fit croire à luy répondant que ce dessein avoit échoué, d'autant plus même que tous les gentilshommes qui étoient à ladite assemblée avoient témoigné pour lors n'en avoir point d'envie, n'ayant en vue que l'affaire des Etats de la province, n'ayant donné aucun pouvoir ny lettres de créance à celui qui devoit faire le voyage d'Espagne.

47. *D.* — Si le sieur du Moutier a donné les quatre mille livres qu'il s'étoit chargé de donner pour faire ce voyage d'Espagne.

R. — A dit ne le point sçavoir et n'avoir point vu ledit du Moutier depuis.

48. *D.* — Si le sieur vicomte de la Bédoyère, au nom de qui luy répondant a signé la lettre écrite au roy d'Espagne, est entré dans les complots de la noblesse de Bretagne?

R. — A dit qu'il a été nommé commissaire, comme les autres, dans l'assemblée de Lanvaux, et qu'il y a lieu de croire qu'il a signé le traité d'association et le cahier qui tendoit à la convocation des Etats-Généraux.

49. *D.* — Si tous ceux qui ont été nommez commissaires des évêchez dans l'assemblée de Lanvaux étoient présents?

R. — A dit que non; qu'il fut nommé dans ladite assemblée

vingt-sept commissaires, et qu'ils ne s'y trouvèrent qu'au nombre de seize, dont plusieurs mêmes, quoique présents, ne furent pas nommés commissaires. Nous prie d'observer qu'il n'a vu dans aucune assemblée le sieur vicomte de la Bédoyère, mais que son frère le chevalier vint à l'assemblée de Lanvaux en la place de son frère, lequel chevalier luy répondant n'a point vu depuis.

50. *D.* — S'il peut se ressouvenir de ceux qui ont été nommés commissaires, quoyqu'absents?

R. — A dit qu'il ne se ressouvient que du sieur de Villeneuve Kersulguen, du sieur marquis de la Roche et du sieur de Trans.

51. *D.* — S'il ne peut nous rien dire de plus particulier que ce qu'il nous a dit dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous, concernant la province de Dauphiné?

R. — A dit que non; ajoute seulement que les discours du sieur de Lambilly tendoient à leur faire croire une révolte générale dans le royaume, et qu'il leur a dit plusieurs fois que la Picardie, la Saintonge, le Poitou, la Provence et le Dauphiné étoient prêts à se soulever, mais qu'il ne leur a jamais fait part d'aucun détail particulier.

52. *D.* — S'il n'est pas vray qu'il a fait plusieurs tentatives pour déboucher le détachement du régiment de Champagne qui étoit au Pontcalec, et si le sieur de Vologne, officier de ce détachement, n'étoit pas pour cet effet d'intelligence avec luy répondant, dans la vue d'être fait capitaine et d'avoir une gratification considérable?

R. — A dit qu'il n'a aucune part dans le fait en question, qu'il ne connoît point le sieur de Vologne et qu'il ne l'a jamais vu; mais qu'il a ouy dire que le sieur de Montlouis avoit quelqu'intelligence avec des soldats de la garnison qui étoit au Pontcalec, ce qui peut avoir donné lieu au fait qu'on luy impute, auquel il ne peut point avoir part, étant alors en fuite depuis plus de six semaines et à plus de vingt lieues de Pontcalec.

53. *D.* — De quel jour il s'est mis en fuite?

R. — A dit que, le 28 septembre dernier, sur les onze heures du soir, il est sorti de sa forêt et a songé à se sauver.

54. *D.* — Interpellé de nous déclarer les endroits qu'il a habités et les maisons où il a logé, depuis le 28 septembre qu'il est sorti de sa forêt?

A dit que, les trois derniers jours du mois de septembre, il a demeuré au Dréor¹, chez le fermier du sieur de Comadu; le lendemain, à l'abbaye de Langonnet²; de là à Pratalo³ chez la dame de Musillac; ensuite chez le s^r du Coëdic, où il a demeuré plusieurs jours à différentes fois; et de là chez le s^r de Tronjoly; qu'il n'a point habité ailleurs pendant tout le mois d'octobre. Que pendant le mois de novembre, il a logé chez le marquis du Cludon, chez le recteur de Ploura⁴; à l'abbaye de Quatmalocan⁵; à Kermabilo chez le s^r de Nevet; ensuite chez le recteur de Deuot⁶; à Guermorvan, chez le fermier du s^r marquis de Goëbrian⁷. Enfin que, pendant le mois de décembre, il a logé douze jours à Kermabilo chez M. le marquis de Nevet, son oncle. Ensuite il n'a plus logé que dans des villages, où il se logeait comme il pouvoit sans être connu; et de là au bourg de Lignol⁸ chez le curé, où luy répondant a été pris le 28 décembre dernier.

55. D. — Comment le curé de Lignol a osé recevoir luy répondant dans sa maison, au préjudice des défenses qui avoient été faites à toutes personnes de recevoir chez eux aucuns des accusez et décrétés par la Chambre Royale?

R. — A dit que le curé de Lignol fit d'abord difficulté de recevoir luy répondant chez luy; mais luy répondant luy ayant dit qu'il n'étoit point dénommé dans l'arrêt qui portoit lesdites défenses, il voulut bien le recevoir, croyant que cela ne pourroit point luy faire de tort.

¹ Le Dréoris, château et terre noble, aujourd'hui village en Prisiac, qui est commune du canton du Faouët, arr. de Pontivi (Morbihan).

² Aujourd'hui en la commune de ce nom, canton du Faouët.

³ Menoir en la paroisse de Cléden-Poher, aujourd'hui commune du canton de Carhaix, arr. de Châteaulin (Finistère).

⁴ Plourach, aujourd'hui commune du canton de Callac, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord).

⁵ Coetmalocan, aujourd'hui village en la commune de Saint-Gilles-Pligeau, canton de Saint-Nicolas du Pelem, arr. de Guingamp.

⁶ Duast, aujourd'hui commune du canton de Callac, arr. de Guingamp.

⁷ Probablement Kermorvan en la paroisse de Plouignau, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arr. de Mortaix (Finistère).

⁸ Aujourd'hui commune du canton de Guéméné-sur-Scorff, arr. de Pontivi (Morbihan).

56. D. — Pourquoi, dans le premier interrogatoire qu'il a subi par devant nous, il nous a dit que la dépossession du trésorier des Etats de Bretagne étoit la cause des mouvements séditieux et des complots qui se sont tramez dans la province contre le service du roy et le bien de l'Etat? A luy remontré que ce ne peut pas être la véritable raison et que c'est un esprit de révolte qui les a fait agir, puisque, pendant la tenue des derniers Etats, son Altesse Royale fit écrire à tous messieurs les Commissaires du roy que les Etats pouvoient destituer leur trésorier quand ils le jugeroient à propos, et que Sa Majesté n'y prenoit aucune part.

R. — A dit qu'il n'étoit point aux derniers Etats, mais qu'il a entendu dire que la permission de déposséder le trésorier des Etats avoit paru trop vague, ne permettant point de faire rendre compte au trésorier; qu'au surplus il croyoit bien que la dépossession du trésorier n'étoit pas le véritable motif des mouvements et des complots qu'il y a eus dans la province, mais les mauvais traitements que M. le maréchal de Montesquiou exerçoit contre la noblesse de Bretagne dans le tems de la tenue des Etats, leur ôtant la liberté de leurs suffrages par des lettres de cachet, et leur donnant des ordres de sortir de la ville à cinq heures du soir en hyver, la plus part ayant renvoyé leurs chevaux.

57. D. — A luy remontré qu'il n'est pas permis à des sujets de se révolter contre leur souverain et de négocier, sous quelque prétexte que ce puisse être, avec des puissances étrangères ou d'approuver la négociation conclue avec elles, d'en recevoir de l'argent, d'en distribuer ou faire distribuer, de débaucher ou faire débaucher des soldats, de prendre des déserteurs à son service, de lever des troupes, de s'armer et de se retirer dans les bois pour résister aux troupes du roy et ne pas obéir à ses ordres.

R. — A dit qu'il ne s'est point révolté, attendu qu'il n'a commis aucun acte d'hostilité contre les troupes du roy; que par rapport aux négociations, il n'a point cru que les négociations avec l'Espagne pussent être regardées comme criminelles, le roy d'Espagne étant du sang de France. Qu'au surplus, il n'est point l'auteur des traités qui ont été faits, qu'il a eu le malheur de se rendre aux persuasions des sieurs de Lambilly et de Bonamour. Ajoute qu'il

n'a point débauché de soldats, qu'il n'a point touché d'argent d'Espagne, et enfin que quand il s'est retiré dans sa forêt, ce n'a point été dans le dessein de se révolter ny de soulever les peuples, mais seulement de se sauver et d'éviter d'être pris, parce qu'il étoit menacé d'être enlevé en vertu d'une lettre de cachet.

58. D. — A luy remontré que c'est s'opposer aux volontés du roy que de se mettre ainsi en défense pour ne les pas exécuter. Interpellé de nous déclarer s'il ne s'est pas concerté avec les autres gentilshommes pour ne se pas rendre auprès du maréchal de Montesquiou, en vertu des lettres de cachet qu'ils avoient eu comme luy à cet effet ?

R. — A dit qu'il est vray qu'il a eu le malheur de convenir avec plusieurs gentilshommes de ne point se rendre auprès de M. le maréchal, mais qu'il ne croyoit pas en cela avoir un esprit de révolte, dans la vue qu'il avoit seulement de se sauver.

Lecture faite audit sieur de Pontcalec du présent interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté, et a signé avec nous et notre greffier par nous commis.

Signé : PONTCALEC — BAUSSAN — et BLANCHARD.



LES OUBLIÉS

DEUX CORSAIRES NANTAIS

SOUS LA RÉPUBLIQUE ET L'EMPIRE

FRANÇOIS AREGNAUDEAU, ALEXIS GRASSIN

CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR

ALEXIS GRASSIN.

Il y avait une fois aux Antilles françaises, à la Barbade ou à la Désirade, nous ne savons plus trop laquelle, une fée malfaisante appelée la BARBARA. Elle était parfaitement nommée, car tout le mal qu'elle pouvait causer soit à la colonie, soit aux navires abordant ces parages, devenait pour ses sujets et ses serviteurs un motif de gaieté et de réjouissance.

La fée BARBARA était une jolie petite corvette anglaise, élégante et coquette, mâtée en brig, montée par quarante-neuf hommes d'élite, armée de 10 caronades de 18. Sa mission spéciale consistait à capturer les bâtiments destinés à ravitailler la colonie, et à bloquer étroitement le port, de façon que rien ne pût y entrer ni en sortir. De cela elle s'acquittait à merveille. Ses canons étincelants, accroupis sur leurs affûts, passaient leur gueule menaçante par les sabords entr'ouverts, et quand ses voiles blanches, mollement caressées par la brise, se déployaient au vent, elle voguait en reine et maîtresse sur les flots azurés, orgueilleuse de sa force et de la haute renommée que ses exploits lui avaient acquise.

La garde était bien montée par la BARBARA, sentinelle aussi active que vigilante; puis la France si loin, si occupée sous la main puissante du génie des batailles, n'envoyait aucun secours à ses enfants.

Or, le 15 septembre 1807, par une de ces splendides matinées où l'astre du jour verse à flots la chaleur et la lumière, la BARBARA, mouillée à l'entrée de la baie, semblait sommeiller, indolemment bercée par la vague. Un *acon* (ainsi se nomment dans le pays les chalands carrés ou allèges destinés au transport des boucauts de sucre, café, rhum, etc.) paraissait se laisser dériver vers elle. Quelques barils vides, deux ou trois paniers de poissons, formaient le chargement mesquin de la pauvre embarcation, que quatre hommes de couleur, à peine vêtus, essayaient de diriger, ou plutôt abandonnaient au gré du courant. Un blanc, trapu, à la figure énergique et bronzée, tenait l'aviron servant de gouvernail; il avait l'air de porter bien plus d'attention à refaire les mailles de son vieux filet usé qu'à maintenir son esquif dans la droite ligne.

Le roulement du déjeuner et du repos venait de se faire pour les Anglais. La bordée de quart sur le pont était très incomplète. Que pouvaient-ils craindre en effet? Sur l'avis que le capitaine reçut de l'approche du chaland, « laissez arriver, répondit-il, nous prendrons le sucre et le tafia pour boire à leur santé, le poisson ira à la cuisine. »

Les pêcheurs accostent fort maladroitement, et présentent leur marchandise, naturellement bien accueillie. Ils montent les paniers en prouvant qu'ils n'ont pas le pied marin, ce qui excite la risée et les quolibets des matelots.

Mais à peine le mauvais pilote de l'*acon* a-t-il touché le pont anglais, que de sa poitrine sort le formidable cri : « *A l'abordage!* »

Un incroyable tumulte s'ensuit. Les terribles haches accomplissent leur œuvre; cinq ou six Anglais tombent baignés dans leur sang; les autres courent aux armes, tandis qu'une soixantaine d'hommes déterminés, couchés dans l'étroite cabine du chaland, escaladent prestement les murailles de la BARBARA et prennent part à l'action qui s'engage.

Les Anglais, stupéfaits, dociles aux ordres de leurs officiers, es-

claves de la discipline, reprennent courage. La mousqueterie éclate, pétille, rapide et meurtrière. Les Français faiblissent, plusieurs sont mis hors de combat. Leur chef, un lion qui bondit et se multiplie, les excite de sa voix tonnante. Ils regagnent du terrain, culbutent tout ce qui se trouve devant eux et forcent enfin les Anglais à s'avouer vaincus. Une immense acclamation de : Vive l'Empereur! salue le yacht britannique qui s'abaisse pour faire place aux couleurs nationales; puis le capitaine sir N... d'Arcy, lieutenant de vaisseau de Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, se constitue prisonnier, lui, les siens et sa corvette.

Vingt-cinq minutes avaient suffi pour l'accomplissement de ce hardi coup de main, que n'eut point désavoué Surcouf. Telle est la manière dont s'y prit Alexis Grassin, pour remettre sa carte à la BARBARA et servir à l'équipage une friture de sa façon.

La croix de la Légion d'honneur fut la juste récompense décernée au brave corsaire nantais, qui, avant l'enlèvement féerique de la BARBARA, avait déjà donné des preuves non équivoques de sa valeur, de son courage et de son activité.

Dans les premiers jours de 1806, le navire la CLIO, tout fier d'avoir échappé à un vaisseau de ligne et deux frégates françaises, rencontre, pour son malheur, le corsaire *Général-Ernouf*. Grassin commandait ce dernier, au bout d'un combat d'une demi-heure la CLIO était prise.

On écrit de New-York, le 15 novembre 1806. — Au moment où l'on a eu connaissance à la Guadeloupe de la déclaration par laquelle le gouvernement français a autorisé la course contre les bâtiments suédois, il est sorti des ports de cette colonie un essaim de corsaires qui ont fait un grand nombre de prises. Sur ces entre-faites, un navire anglais chargé de bois de mâture a été pris et conduit dans la même île. Sa cargaison a été de suite employée à l'équipement de divers bâtiments qu'on ne pouvait armer en course pour le moment, faute de cette sorte de bois. Le corsaire *Général-Ernouf*, de 14 canons et 115 hommes, continue à faire, dans les parages voisins de la Guadeloupe, des excursions heureuses et des entreprises hardies (*Moniteur universel*, 29 décembre 1806).

L'état des prises introduites à la Guadeloupe, du 1^{er} juillet 1806 au 30 septembre 1807, porte comme amariné par Grassin :

ELISABETH, vendue	31,851 ^f 60
TABAGO, —	15,300 »
ADVENTURE, —	228,198 60
CULMORE, —	131,238 40
MERMAID, —	26,539 95
SWALLOW, —	182,783 »
ARGUS, —	36,137 47
TOTAL.....	662,049 ^f 02

L'ensemble général du produit des prises pendant cette période est de 8 211 159^f 93^c ; encore faut-il avoir bien soin de noter que sur cet état ne figurent pas les navires coulés, ni ceux ayant été vendus aux ports des autres îles voisines de la Guadeloupe¹.

Les nouvelles de Londres du 15 avril 1808 disent : « Les corsaires français, parus sur la fin de l'année dernière à l'île Saint-Barthélemy, ont enlevé une somme de 400 000 dollars. Deux corsaires font en ce moment la terreur des Indes-Occidentales ; ils ont même eu des engagements avec des frégates anglaises. L'un est le *Général-Enouf*, de 30 canons et 200 hommes d'équipage ; l'autre, le *Tilsitt*, de 28 canons et 250 hommes. Le premier est une corvette suédoise capturée à Saint-Barthélemy, le second un ci-devant navire anglais de Bristol, nommé *THE BRITISH SEAR*. »

Le *BAUTUS*, navire américain, avait reçu le 9 juin 1807 un passeport pour se rendre de New-York à Madras, et il avait pris son chargement à Tranquebar, Madras, Pondichéry et Coringa, pour revenir à New-York. Or ce chargement, avec une telle destination, était licite, d'après le décret du 21 novembre 1806 ; c'est seulement un décret du 17 décembre 1807 qui avait prononcé la confiscation de tous les bâtiments chargés de marchandises anglaises. Au retour, le *BAUTUS* a été capturé par le corsaire la *Dame-Enouf*, et le conseil des prises a validé la prise.

¹ *Feuille Nantaise*, 15 mai 1808.

² *Moniteur* du 13 mai 1808. — *Publicateur de Nantes*, 16 mai 1808.

Les propriétaires du *BAUTUS* attaquèrent cette décision devant le conseil d'Etat, mais elle fut confirmée par décret impérial¹.

Le 17 octobre 1807, le brig anglais l'*ELISABETH*, négrier, ayant à bord 176 noirs, amenait pour Grassin, malgré ses 14 canons de 6, et l'équipage, composé de 24 hommes, était fait prisonnier.

Quelques détails sur le général dont le corsaire de Grassin portait le nom, et qui avait contribué à le faire décorer, trouvent naturellement ici leur place ; ce ne sera pas du reste sortir de notre sujet.

Le lieutenant général, baron Jean-Augustin Ernouf, naquit à Alençon, d'une ancienne famille de Normandie qui ne négligea rien pour son éducation. Nommé lieutenant d'infanterie en 1791, capitaine en 1792, général de brigade en 1793, il se distingua particulièrement à l'armée de la Moselle, où il était chef d'état-major général. Ses brillants services le firent apprécier par le gouvernement, qui, le 8 mars 1803, lui confia la difficile mission de capitaine-général de la Guadeloupe et dépendances.

Lorsque le général arriva dans la colonie, les nègres n'étaient pas rentrés dans le devoir, les ruines des habitations fumaient encore. Tout était à créer pour la défense, tout à faire pour la reprise du commerce. « La protection et les moyens qu'il accorda à la course, les nombreux armements qui en furent le résultat, protégèrent la colonie à l'intérieur et procurèrent aux colons des bénéfices immenses, ainsi que tous les objets de première nécessité que la métropole était hors d'état de fournir. La totalité des bâtiments pris sur l'ennemi s'élevait en 1809 à 734, et le produit brut de la vente à quatre-vingts millions².

¹ *Traité des prises maritimes*, par A. de Pistoie et Ch. Buvécly, Paris, 1835, t. 1, p. 141 ; le *Bautus* contre la *Dame-Enouf*.

² *Dictionnaire historique des généraux français*, par M. le chevalier de Courcelles. La colonie jouissait de la prospérité la plus florissante, lorsque les Anglais entreprirent le blocus de la Guadeloupe. En présence de forces aussi considérables le général Ernouf devait succomber. Obligé de capituler, il obtint tous les honneurs de la guerre et le maintien des droits des habitants, dont il emporta les regrets unanimes. Après trois mois de captivité en Angleterre, échangé pour cause de maladie, il revint en France, passa un jugement, fut acquitté et exilé par l'empereur à 20 lieues de Paris, et des frontières.

Les hommes valeureux s'apprécient et s'estiment. Il dut en être ainsi pour le général Ernouf et Grassin. Celui-ci reçut du général la mission toute de confiance de ramener en France M^{me} la baronne Ernouf, dont la santé était altérée par le rude climat des Antilles.

Le bâtiment qu'il commandait, un brig de 185 tonneaux et 6 canons, par un trait de galanterie digne d'un marin nantais, s'appela la *Dame-Ernouf*. Or nous ne sommes pas éloignés de croire que c'était la *BARBARA* qui avait ainsi troqué son vilain nom.

Avec un bonheur insolent, ce brig, habilement dirigé, traversait les croisières anglaises, soit aux colonies, soit à l'embouchure de la Loire. Armé en guerre et marchandises, non seulement il conduisait à bon port sa riche cargaison, mais il envoyait toujours de ses nouvelles par quelques bonnes prises, amarinées chemin faisant¹. Dans le rapport du capitaine Grassin, du 28 décembre 1808, figure un navire venant de Madras, vendu à Cayenne, puis une galiote anglaise chargée de citrons, qu'il a coulée bas après en avoir retiré l'équipage.

Dans son rapport du 29 juillet 1809, il constate être parti de la Guadeloupe à destination de Nantes, le 16 juin, et être arrivé à Lorient le 28 juillet, chargé de sucre, café et coton. Il avait à bord M^{me} Ernouf, sa femme de chambre et trois négresses. Afin de rompre la monotonie du voyage et de distraire un peu sa passagère, le 17 juin Grassin rançonna la goëlette l'*AVILOPEZ*, de l'ancien gouvernement espagnol, pour 6,000 gourdes (30,000 francs). Le 9 juillet, il visita le brig américain l'*HANNA*, allant d'Irlande à Philadelphie sur lest, dont il retira cinq à six balles de couteil et guiga. Le 14 juillet, il amarina le trois-mâts américain le *JOSEPH*, de 200 tonneaux et 10 hommes d'équipage, allant de Madère à Liverpool, avec 281 balles coton. Il mit à bord 12 hommes de son équipage, chargés de le conduire en France; mais, à quelques lieues du Pilier, le *JOSEPH* retomba aux mains des Anglais. Le 19, il visita le brig anglais le *SWIFT*, sur lest, et conclut un traité d'échange pour neuf prisonniers. Le 21, c'était le tour de la goëlette anglaise la

¹ La *Dame-Ernouf* était d'une marche très supérieure; car partie de Nantes le 5 avril 1809, par exemple, elle arrivait à l'anse à la Barque le 29 du même mois, c'est-à-dire 25 jours après son départ (*Archives de la marine*).

DIANA, armée de huit caronades, allant de Lisbonne à Londres. La crainte de manquer d'équipage l'empêcha de s'en emparer, et il se borna à signer un traité d'échange de sept prisonniers français pour pareil nombre d'hommes formant l'équipage de la goëlette.

Il est impossible aujourd'hui d'énumérer toutes les expéditions du brave capitaine, qui ne laissait guère de repos aux Anglais. « La fortune lui sourit, c'est l'heureux du jour », écrivait le 22 mars 1810, G. Lafond, en parlant de Grassin; et, c'était vrai, il fut un de nos rares corsaires qui ne connurent point les peines des pontons et les angoisses de la captivité.

La *Dame-Ernouf* désarma à Lorient le 15 août 1809. Elle repartait bientôt sous le nom du *Diligent*, qualificatif parfaitement choisi, et exerçait son infatigable activité aux dépens d'un nombre considérable d'Anglais.

Le 15 juillet 1811, la *Feuille nantaise* nous apprend que le corsaire le *Diligent* a fait six prises. La première s'est brisée en entrant à Bordeaux, l'équipage et une partie du chargement ont été sauvés; deux autres venant de la Martinique et de la Jamaïque, chargées de denrées coloniales, sont entrées dans des ports de Norvège, ainsi que les trois dernières.

En septembre 1812, une lettre datée du Cap-May (Etats-Unis d'Amérique) dit: « Le brig anglais la *LAURA*, de dix canons, a eu hier, à la vue de notre port, un combat sanglant avec le corsaire français le *Diligent*, capitaine Grassin, qui s'en est emparé à l'abordage. Le même corsaire a pris aussi et envoyé ici le schooner britannique le *VIRING*, chargé de dépêches. »

La *Feuille nantaise* des 28 décembre 1812 et 1^{er} janvier 1813 relate que le *Diligent*, venant de Philadelphie, est arrivé à Saint-Nazaire, où il est retenu par les glaces. M. Grassin est parti de la rivière de Delaware avec des dépêches de l'ambassadeur de France près les Etats-Unis, et du consul-général résidant à New-York, pour le gouvernement impérial. Il a fait en route deux prises, expédiées pour le premier port et que l'on croit arrivées au fond du golfe. L'un est un brig espagnol, chargé de vins de Madère; l'autre, un trois-mâts américain, chargé de farines pour Lisbonne. Depuis le 22 du mois dernier qu'une forte brume le força de relâcher à

l'Île-d'Yeu, il a essayé cinq chasses et cinq engagements, dans lesquels il n'a eu qu'un seul homme blessé.

Jean-Alexis Grassin, capitaine au long-cours, chevalier de la Légion d'honneur, cessa de naviguer à l'avènement de la Restauration. Veuf de dame Catherine Daguzeau, il mourut à l'âge de 48 ans, le 24 juin 1823, dans sa demeure n° 7 rue Mondésir. Cet hôtel qu'il avait fait construire et meubler avec luxe est maintenant occupé par les religieuses de Marie-Réparatrice.

Grassin était né à Nantes, le 1^{er} avril 1776, de Michel-Antoine Grassin et Anne Denis, son épouse. Ce dernier, dans l'acte de son mariage le 10 décembre 1774, est qualifié de chirurgien-marin, âgé de 28 ans ; et lors de la naissance d'une de ses filles, en 1777, il était absent pour cause de voyage. Plus tard néanmoins, il s'établit boulanger.

Alexis n'était point, du reste, le premier marin de sa famille, originaire du quartier « de la Saulzaye de Nantes ». Son aïeul Michel Grassin était gabarier, ainsi que le père de celui-ci, Martin Grassin, fils lui-même de Mathurin Grassin, « pilote à la Saulzaye », que les rôles de l'Inscription maritime nous montrent comme embarqué sur la double chaloupe *Notre-Dame de Bonsecours*, armée en course contre les Anglais en 1704 et 1705.

Cette notice, évidemment incomplète, et qui, bien que parfaitement conforme à la vérité historique, débute comme un conte de fée, pourrait à la rigueur se terminer de même. En effet, il nous a été raconté par M. P... et M^{me} G... membres de la famille, qu'à l'époque de la Révolution, lors de la liquidation de la Compagnie des Indes, existaient, au nom d'un M. Grassin, comte de Mellun, un certain nombre d'actions dont le capital, formant une jolie somme ronde, fut déposé à la caisse des dépôts et consignations. Cet autre Grassin, né paroisse de Saint-Sébastien (en Vertais, ss nadoute), quitta Nantes à la suite d'une rixe dans laquelle il blessa grièvement un militaire. Très jeune encore, il passa aux Indes et y fit fortune. Faute d'un ou deux actes, ses cousins ne purent régulièrement faire valoir leurs droits à cette opulente succession.

Le 15 août 1809, un joli brig, fraîchement peint en blanc, depuis la flottaison jusqu'au sommet de la mâture, était amarré

au quai de la Fosse, en face les grands magasins des Salorges. Le soir se faisait : une brise légère et rafraîchissante, après une chaude journée, caressait mollement les nombreux pavois multicolores aux plis onduleux et flottants, dont il était magnifiquement décoré. A la pointe du grand mât se distinguait le pavillon de reconnaissance, en soie blanche largement bordée de soie verte, sur lequel se lisait en grosses lettres vertes aussi : *La Dame-Erneuf*.

Bientôt le grément et la coque du navire, reflétés par les eaux limpides de la Loire, se dessinèrent en lignes scintillantes et lumineuses, au moyen d'une innombrable quantité de lanternes vénitienes, tandis que des fleurs odorantes et variées, réunies à profusion sur le pont, formaient comme une exposition charmante embaumant les alentours.

Aux salves répétées de l'artillerie officielle du cours Saint-Pierre, les canons anglais, devenus français de par la bravoure et la vaillance, mêlèrent leur voix vibrante, au loin répercutée par les échos sonores. Des fusées montaient rapides vers le ciel pour retomber en gerbes étincelantes, des soleils tournoyaient çà et là, et parfois un mousse espiègle lançait sur le rivage un pétard ou un serpentéau, dont chacun, criant et riant, cherchait à éviter l'atteinte.

La Dame-Erneuf avait fait toilette, son capitaine offrait un bal à ses concitoyens, à ses confrères, aux parents et amis de ses officiers et des marins de son intrépide équipage.

La soirée était splendide, le décor ravissant, la fête attrayante, les invitations fort enviées, personne ne manquait au rendez-vous, car il était de notoriété qu'Alexis Grassin faisait bien les choses, ou ne s'en mêlait pas.

Grande aussi était la foule qui, curieuse et sympathique, contemplait ce spectacle éblouissant. Un orchestre choisi marquait tour à tour les figures pleines d'entrain des quadrilles, nous devrions dire des contredanses, et les gracieux tourbillons de la valse entraînée. Les Anglais payaient les violons, aussi faisaient-ils merveille. Puis dans les intervalles des repos, sur le gaillard d'avant, la rude voix d'un matelot entonnait une de ces rondes maritimes dont le refrain rythmé recevait les applaudissements de la foule, tandis que danseurs et danseuses se pressaient autour de la joyeuse farandole vivement menée par nos braves corsaires.

Pure imagination, diront peut-être beaucoup de nos lecteurs ! Pardon !... A cette brillante réception, pour laquelle rien n'avait été négligé, assistait un jeune enfant, le fils du commandant Léveillé. Un instant, il vint « goûter les bonbons de la *Dame-Ernouf* », et quitta ce salon improvisé pour aller se coucher, « à son grand regret », nous disait-il le 5 juin 1875.

M. Paul Léveillé, oncle de M. du Bochet de la Porte, le sympathique adjoint au maire de Nantes, est décédé le 6 décembre 1884, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait par conséquent neuf ans, lors du bal de la *Dame-Ernouf*.



SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE¹)

25 février. — Promenade à Bournabac. — Le 25, profitant d'une des rares belles journées de la saison, nous exécutâmes, entre élèves, une partie de campagne à Bournabac, village situé à deux lieues de Smyrne. Ayant réussi à trouver des ânes, nous sortîmes de la ville au grand galop et nous fûmes quelque temps arrêtés au pont des Caravanes par de longues files de chameaux que nous eûmes beaucoup de peine à dépasser, mais ensuite, ne rencontrant plus d'obstacles, en une heure nous arrivâmes à Bournabac. Je trouvai cette petite ville bien au-dessous de l'idée que je m'en étais faite ; cependant le site pittoresque, agrémenté d'un assez grand nombre de maisons de campagne, doit en faire un séjour fort agréable lorsqu'en été une grande partie du beau monde vient l'habiter. En attendant que l'on préparât notre dîner, nous promenâmes dans les différentes rues du village, et bientôt l'intérieur d'une cour où plusieurs femmes prenaient leur repas, assises en rond sur une terrasse, attira notre attention. Nous pénétrâmes sans façon dans la cour, en véritables écervelés, et nous eûmes la curiosité indiscrète de demander chez qui nous étions ; ces dames, fort bien

¹ Voir la livraison d'avril 1892.

mises, quoique d'une manière assez bizarre, ce que nous n'avions pas remarqué d'abord, nous firent entendre qu'elles étaient juives et nous engagèrent à nous reposer. Cette honnêteté contrastant beaucoup trop avec notre indiscretion, nous nous crûmes obligés de remercier en nous retirant un peu confus, mais aussi poliment que possible. Quoique deux ou trois d'entre elles me parussent fort jolies, leurs traits avaient quelque chose de singulier : de beaux yeux, un teint uni et peu coloré, mais d'un ensemble de physionomie que je n'avais encore vu nulle part. Elles portaient sur la tête une espèce de diadème en mousseline chinée semblable à celle qui entoure les bonnets juifs. De longs cheveux tombaient sur leurs épaules ; enfin des colliers et des bracelets en or ornaient leur cou et leurs mains blanches comme du lait. Je dus faire toutes mes remarques au premier coup d'œil, car le court espace de temps que nous passâmes auprès d'elles ne me permit pas de bien distinguer le reste de leur costume.

Nous nous dirigeâmes alors vers le dîner. Il était composé de mets moitié turcs, moitié grecs qui n'avaient pas grande apparence, mais que l'appétit assaisonna au point que nous trouvâmes tout excellent. Quelques bouteilles de vin du pays et le Champagne, de rigueur lorsqu'on fait la partie de Bournabac, arrosèrent notre repas, que nous terminâmes par le café et la pipe turcs indispensables. Nos pauvres ânes n'avaient pas aussi bien dîné et nous remarquâmes qu'on ne leur avait donné qu'un peu de paille pour les disposer au retour, mais il était trop tard pour songer à leur dessert, et nous partîmes. Bientôt l'un d'entre eux faisait un faux pas et allongea son cavalier dans un ruisseau. Subra, un instant après, mesura aussi la terre, et je riais de bon cœur de la mésaventure de nos deux compagnons, lorsque Collier vint m'aborder par le travers d'une manière fort inattendue. Mon âne ne put soutenir le choc et nous roulâmes tous deux dans un fossé. Heureusement personne ne s'était fait le moindre mal. Nous ne tombions pas de haut, de sorte que notre gaité, loin de s'altérer, en devint plus bruyante. Il faisait déjà nuit lorsque nous arrivâmes à l'entrée de Smyrne ; aussi nous vîmes-nous arrêtés par le poste turc ; mais sans nous déconcerter nous nous rendîmes au corps de

garde où pour passe-port nous prîmes une tasse de café avec les braves Turcs qui s'y trouvaient ; pour mot d'ordre nous leur dîmes que nous étions Français. Sur quoi, ils nous laissèrent passer.....

5 mars 1828. — *Mustapha Aga et le peintre Garneray.* — Le 28 février, nous apprenons qu'une goëlette grecque mouillée à Our-lac porte plusieurs Turcs à bord ; l'amiral y envoie aussitôt un canot, qui en ramène trois, dont l'un, d'après son vêtement, paraît être un personnage de distinction. Nous sûmes en effet, quelques instants plus tard, que c'était Mustapha Aga, une des premières autorités de Chio. Il nous raconta que lors de la descente qu'y firent les Grecs, il y a quatre mois, il fut cerné par un grand nombre de ceux-ci et séparé d'un corps turc qui se réfugiait dans la citadelle ; mais il préféra la mort à l'idée de se rendre aux Grecs, et barricadé dans une maison avec six hommes seulement, il s'y fit assiéger pendant 36 heures. Favier se présenta alors et il consentit à se rendre à lui ; depuis ce temps il est resté à sa disposition et maintenant ce général le renvoie sans rançon, à cause du grand courage qu'il a montré, et surtout parce qu'avant la prise de Chio par les Grecs il s'était toujours montré bon et généreux envers ceux qui s'y trouvaient encore, en punissant les exactions que les autres Turcs se plaisaient à commettre à leur égard. Il revient ainsi environné de toute l'estime de ses ennemis et muni d'un certificat de Favier attestant qu'il ne s'était rendu à lui que couvert de blessures. J'ai conduit ce matin ce brave homme chez le pacha.

Je suis avec le plus grand intérêt les travaux de Garneray, le peintre de Navarin, dans l'exécution du tableau qu'il ne peut achever ici, mais qu'il pousse assez loin pour n'avoir plus, lorsqu'il posera son premier plan sur les lieux, qu'à y donner la dernière main¹.

Afin de représenter l'action générale, il était nécessaire qu'il l'envisageât d'un point de la côte, mais je crois que s'il s'était

¹ J'ai dit plus haut que mon père dessinait beaucoup pendant ses campagnes, et qu'il nous a laissé de très intéressantes aquarelles. Il suivait avec d'autant plus d'intérêt les travaux de Garneray qu'il avait entrepris lui-même un grand tableau, à la sépia, du combat de Navarin, que je viens de faire reproduire par la photogravure.

senti plus fort pour les détails d'un navire et d'un gréement, il aurait préféré le côté de Navarin où se trouvait la division française et où l'affaire était la plus chaude; il pouvait être vrai avec plus de frais certes, mais aussi avec beaucoup plus d'effet¹. Quoique son tableau ne représente qu'une affaire de lointain, les officiers du bord lui ont déjà fait rectifier dans la forme de ces bâtiments beaucoup de choses qui ne sont plus de l'époque. Car, bien que nous soyons en 1828, il peignait des vaisseaux du temps du bailli du Suffren; il se corrigeait toutefois avec peine, disant qu'il trouvait les anciennes formes plus gracieuses, et prouvant ainsi maladroitement, ce me semble, qu'il s'attache fort peu à la vérité historique du temps et du lieu, choses indispensables pour un tableau d'histoire.

29 mars 1828. — *Les désastres de Chio. Cruautés des Turcs.* — Le 11, les nouvelles de Chio portent que douze mille Turcs sont rassemblés à Thesmi, que Taïr-pacha arrive avec deux frégates et deux corvettes pour favoriser le débarquement, et que Favier, trop faible pour résister à ce corps considérable, se dispose à évacuer la citadelle de Chio pour se retirer dans la montagne.

Le 12, M. Le Roy part sur une goëlette autrichienne, probablement pour Chio. Le soir, nous faisons nous-mêmes à bord nos préparatifs de départ, et le 13 au matin, après un séjour de deux mois à Smyrne, nous appareillons assez mal, avec un bon vent qui, à mon grand contentement, nous éloigne de ce pays où cette fois je me suis si mortellement ennuyé.

Le 15, après avoir doublé le cap Carabournoux, nous aperçûmes dans l'ouest un brick noir en partie dégradé portant pavillon grec; nous courûmes vers lui aussitôt; au bout d'une heure nous pûmes y envoyer un canot qui nous ramena le fameux Constantin Canaris, le seul peut-être, entre tous les Grecs, qui ait constamment donné à sa patrie des preuves d'un désintéressement sans borne joint à une loyauté et à un courage au-dessus de tout éloge. Depuis le commencement de la guerre, il l'a faite à ses frais, y a perdu sa fortune, et maintenant, dit-on, sa femme périt de misère à Egine.

¹ C'est de là que mon père a pris le point de vue de son tableau.

Le brick qu'il commande est un brûlot terrible par sa présence, avec lequel il avait tenté en vain, les jours précédents, d'aborder et d'incendier la frégate de Taïr-pacha qui, après avoir favorisé le débarquement des Turcs à Chio, avait fait route pour Constantinople avec deux corvettes et quelques bricks. Depuis le départ de cette division, il l'avait constamment harcelé, mais l'infériorité de marche de son bâtiment, désemparé en partie par les nombreuses volées de la frégate qui fuyait devant lui, l'avait empêché de lui passer au vent et de l'attaquer sérieusement. Ce brave homme était tellement consterné de n'avoir pu exécuter son projet, qu'en arrivant à bord, au bonjour amical de M. Le Roy il ne répondit que ces tristes paroles: « Oh! je ne suis plus Canaris ». Il entra aussitôt chez l'amiral. C'est un homme de moyenne taille, mais bien pris et dans la force de l'âge. Sa figure ouverte et franche ne me paraît pas avoir la moindre ressemblance avec tous les portraits que j'en ai vus en France.

Nous sûmes par lui que les Turcs avaient fait leur débarquement, il y avait déjà trois jours, et que les Grecs, après une vigoureuse résistance, s'étaient retirés sur les hauteurs. On nous dit aussi que deux ou trois heures après le départ de Taïr-pacha, la frégate grecque l'*Hélus* était arrivée devant Chio, sous les ordres de Miaolis. Si son apparition avait eu lieu quelques heures plus tôt, les Turcs n'auraient certes pas effectué leur débarquement sans beaucoup de pertes: un combat sérieux se fût donc engagé entre Taïr, Miaolis et Tanarve; mais la fortune favorise les Musulmans et deux mauvais bricks seulement les inquiétèrent à leur départ.

Dans l'après-midi, nous reconnûmes la frégate grecque dans le canal de Chio, et le soir, après avoir expédié la *Fleur de Lys* à sa rencontre, nous longâmes la côte nord de l'île.

À l'entrée de la nuit, le rivage se couvrit de feux. Présument sans doute que c'étaient de malheureuses familles qui tâchaient de se soustraire aux poursuites des Turcs, l'amiral envoya deux canots. Effectivement, 24 personnes, femmes, enfants, vieillards, arrivèrent à bord. Le lendemain, nous en recueillîmes encore 88 qui nous apprirent que c'était sur la côte ouest que se réfugiaient la plupart des habitants, en attendant les moyens de passer dans les îles;

ils nous dirent aussi que l'ennemi pénétrait déjà dans les montagnes, brûlant et massacrant tout ce qu'il rencontrait. Favier, avec sa petite troupe de Tacticos, s'opposait seul à leur envahissement, les arrêtant souvent dans les défilés. Mais sa faible troupe, ayant depuis trois jours des engagements continuels, tombait de fatigue.

Les misérables que nous avions recueillis étaient dans la plus affreuse détresse. Quelques morceaux de pain que des chiens affamés n'auraient pas mangés, avec de mauvaises figues sèches, composaient toutes leurs provisions. Ces pauvres gens, quand nous les invitions à entrer dans nos canots, s'imaginant que nous ne les recueillions que pour les faire esclaves ou les livrer aux Turcs, hésitaient d'abord, mais la crainte de l'ennemi qui s'acharnait à leur poursuite l'emportait bientôt, et ils s'embarquaient en fondant en larmes. Pour moi, je ne pus retenir les miennes lorsque je vis un vieillard, qui avait longtemps refusé nos secours, arracher du sein de sa mère un enfant de quelques mois, le presser sur son cœur, l'offrir à Dieu en l'élevant dans ses bras et, s'appuyant contre un rocher, pleurer en regardant alternativement et le ciel et son fils¹. Il se rendit enfin aux sollicitations de ses compagnons et s'embarqua comme les autres. Mon canot était chargé à couler bas, car je ne voulais laisser personne à terre et chaque femme traînait après elle trois ou quatre enfants. A bord, on leur donna des voiles pour se coucher, des rations de biscuit leur furent distribuées, et l'espérance parut renaître sur leur front.

Sur la côte ouest de Chio, une foule de Grecs étaient rassemblés sur les bords de la mer où deux ou trois bricks paraissaient les recueillir. Nous laissâmes là la frégate, et vers midi nous fîmes route pour Times.

En longeant la pointe sud-ouest de Chio, nous découvrîmes sur un rocher beaucoup de gens qui nous faisaient des signes de détresse; nous mîmes aussitôt en panne pour y envoyer un canot. A son retour on nous dit que sur cet îlot, séparé de la côte d'une encablure au plus, s'était réfugiées près de 500 personnes; qu'à

¹ Voilà un thème très dramatique pour un tableau à la Delacroix.

la pointe la plus rapprochée étaient des hommes armés qui, à mesure que les fugitifs arrivaient, les dépouillaient complètement, en avaient tué plusieurs qui n'avaient pas d'argent, avaient violé des femmes et exerçaient sur tous les plus révoltantes atrocités. Un bateau, moyennant une gourde par tête, passait sur l'îlot ceux qui avaient pu soustraire quelque argent à la férocité des Palicares; mais les autres restaient en proie à toutes les horreurs de la famine.

La position de ceux qui avaient pu atteindre le rocher n'était guère meilleure; depuis quatre jours ils manquaient d'eau et de vivres. Plusieurs femmes avaient accouché dans cette affreuse retraite, où, périssant de froid, quelques-unes étaient mortes quelques heures après. Les bandits de la côte leur refusaient tout, et des compatriotes leur faisaient endurer des souffrances que le sabre des Turcs eût au moins terminées; et c'étaient des gens armés et valides qui traitaient ainsi des femmes, des enfants et des vieillards à qui la faiblesse ne laissait que les moyens de se plaindre!

« Les troupes de Favier seules, disaient-ils, nous protègent sans nous piller et partagent avec nous un morceau de pain. »

Sa division se trouvait alors à une lieue de là, où elle contenait encore de nombreux partis musulmans.

Notre canot nous amena à bord plusieurs familles, et nous fîmes voiles laissant la *Fleur de Lys* porter secours à ces malheureux, avec l'ordre de forcer les bateaux de la côte à en prendre le plus possible.

Le 18 au matin, nous déposâmes nos Grecs à peu de distance de la ville de Times, où ils durent se mettre à la discrétion des habitants et réclamer leur hospitalité. De là, nous nous dirigeâmes vers Syra, mais les vents nous ayant contrarié toute la journée, nous fîmes route sur Zéa, puis portant dans l'ouest, nous vîmes bientôt le cap... devant lequel les calmes nous retinrent deux jours; enfin, le 21 au matin, nous étions dans les passes d'Egine. L'amiral se rendit à la ville dans son canot et nous donna ordre de l'attendre à l'entrée de la rade de Paros, où la *Junon* et le *Palinure* étaient restés à peu près à la disposition de Capo d'Istria. Le soir, nous fîmes voile pour Milo. A l'entrée de la nuit, nous cassâmes notre vergue de grand hunier, qui fut remplacée par la

vergue de rechange du petit hunier, la seule qui nous restât à bord. L'*Armide*, que nous rencontrâmes sortant de la baie, nous suivit, et dans la matinée nous mouillions sur la rade. Là se trouvaient le *Conquérant*, beau vaisseau de 80, arrivé de Brest et en dernier lieu de Toulon depuis environ 15 jours, puis l'*Oïse*, chargée de vivres et de rechanges pour la division. Le 23, dans l'après-midi, nous eûmes connaissance d'une goëlette venant de France; c'était la *Daphné*, sur laquelle je m'étais trouvé assez longtemps au combat de Navarin. Elle était encore commandée par M. Fraisier, que je revis avec le plus grand plaisir. Il ne rapportait de France que l'honneur de s'être trouvé un des plus maltraités par les boulets de l'ennemi pendant l'affaire du 20 octobre, et d'y avoir ramené son bâtiment après des fatigues inouïes occasionnées par les avaries qu'il avait éprouvées et la perte d'un cinquième de son équipage; il me mit au comble du bonheur en m'apportant des lettres de mon père, depuis neuf mois que j'en étais privé!

Le 29, la *Fleur de Lys* mouille près de nous; elle a conduit à Tunis les réfugiés de Chio, et dans un second voyage elle a porté à Syra Favier et ses troupes qu'on y a reçus à coups de fusil. On y a même tenté d'assassiner le général qui n'est parvenu à dissiper la populace que le sabre à la main et la baïonnette au bout du fusil, à la tête d'une poignée de braves qu'il ramenait. Le soir, tous les anciens élèves de l'École polytechnique embarqués sur les divers bâtiments de la division se réunirent à bord de la frégate. L'ingénieur de construction Moissard¹, Neuilly², Sadrix, etc., s'y trouvaient, et le punch coula à grands flots à la santé de la Confrérie des anciens.

Nous nous disposons à passer sur le vaisseau le *Conquérant*, état major et équipage. L'amiral ne veut pas s'exposer au changement de visage. Le bâtiment a été refondu depuis peu de temps; ses batteries sont plus basses que les nôtres, le poste y est plus grand et plus commode; je suis persuadé que nous ne regretterons pas le *Trident*.

Le 3 avril, la gabare l'*Oïse*, après avoir remisé à Milo et donné

¹ Paul-Jules Moissart, sous-ingénieur de 2^e classe en 1825.

² Prosper Neuilly, enseigne de vaisseau du 13 mars 1826.

aux divers bâtiments des approvisionnements pour l'escadre, part pour la France, escortant un convoi; elle y porte nos lettres.

Le 6, jour de Pâques, je suis libre de ma journée; c'est la seconde fois depuis notre arrivée à Milo, et j'en profite pour aller visiter Castro. Vu le manque absolu de montures à l'instant de la journée où il nous fut permis de descendre à terre, nous fûmes obligés de gravir à pied le pic au sommet duquel est nichée la ville, où nous arrivâmes au moment des vêpres. Tous les habitants étaient réunis en grande tenue de fête aux environs de l'église, où ils mêlaient les explosions des coups de fusil ou de tromblon aux sons aigres de la voix du chantre. Le costume des hommes, à Milo, n'a rien qui diffère de celui des autres Grecs de l'Archipel, mais la mise des femmes est particulière à l'île. Leur coiffure se compose d'une pièce de coton blanc, qui, jetée négligemment autour de leur tête, passe sous le menton, en offrant beaucoup de ressemblance avec les espèces de turbans des femmes juives dans les tableaux tirés des premières époques de l'Écriture sainte¹. Une robe à long corsage et à paniers leur descend seulement un peu au-dessous du genou et un plastron presque carré, en coton couvert de soie et enrichi de galons d'or, leur couvre la poitrine. Elles portent par-dessus cela une camisole en soie brodée à manches étroites jusqu'au coude, puis ouvertes et pendantes dans tout le reste de la longueur.

Leur chaussure est aussi remarquable: des bas à jour assez grossiers, et des sandales en soie rouge ou verte, ornée de paillettes ou de galons. Ces sandales, qui ne couvrent que l'extrémité du pied, se terminent en pointe relevée comme la babouche turque, ont des talons fort hauts et ressemblent assez à celles que portent les sœurs des hôpitaux en France², avec cette différence que le talon des femmes de Castro est entièrement déchaussé et en dehors. Je ne conçois pas comment il leur est possible de faire deux pas avec de pareils souliers.

¹ Mon père pense évidemment ici à une vieille Bible du XVII^e siècle, avec des gravures à toutes les pages, qui existe depuis cent cinquante ans dans notre maison paternelle et qui a fait les délices de mon enfance, après avoir fait les délices de la sienne, et les délices de celles de son père et de son grand-père.

² Les Sœurs de la Sagesse.

Au sortir de l'église, où nous ne vîmes que fort peu de jolies femmes, nous descendîmes nous rafraîchir chez l'agent consulaire M. Bret. Nous ne le rencontrâmes pas chez lui, mais nous n'en fûmes pas moins bien reçus par M^{lle} Marina, sa gouvernante, qui, il y a quelques années, passait pour la plus belle fille de l'Archipel. Maintenant ses traits, quoique un peu fanés, ont encore de l'éclat, et la grâce avec laquelle elle nous fit les honneurs de la maison, lui aurait mérité des suffrages unanimes parmi toutes ses compatriotes. Nous y fûmes joints par plusieurs officiers du *Conquérant*, avec lesquels nous retournâmes à la marine.

CAMPAGNE DU *CONQUÉRANT*.

Avril 1828. — Promenades. — Le 7 avril, il fut décidé que nous passerions le lendemain sur le *Conquérant*, et nous y fîmes transporter une partie de nos effets.

Le 8 au matin, les chaloupes portèrent d'un navire à l'autre les compagnies, armes et bagages, et en moins de quelques heures la mutation fut achevée. Restait à s'installer et à nettoyer le navire dans toutes ses parties; car il importait que la maladie qui y régnait depuis près d'un mois ne se communiquât pas à nos hommes. On consacra plusieurs jours à ces soins, qui ne nous laissèrent pas un instant de repos.

Le 16, je suis envoyé faire du sable de l'autre côté de la baie. Celui que j'ai trouvé provient de la destruction par les eaux de la mer d'un granit assez tendre qui forme la côte; c'est un quartz presque pur, d'un magnifique blanc brillant, mélangé de très peu de gravier grisâtre, dont on le séparerait facilement par des lavages. On trouve aussi dans la baie un autre sable d'un gris noir, à petits grains miroitants; il est pesant et disposé par couches au milieu d'autres parties terreuses. Autant que j'ai pu en juger aux caractères physiques, ce doit être un peroxyde de fer ou fer oligiste; il est très facile à épurer; mais, dépourvu de réactifs nécessaires, je n'ai pu m'assurer de sa véritable nature. Muni d'un fusil, je pour-

suis pendant ma corvée quelques pigeons-ramiers, qui me fournirent une chasse assez abondante.

Le 17, j'allai avec Talleyrand visiter un souterrain, où, dit-on, Zopyre, ancien roi de Mélos, se retira avec sa femme, après avoir été vaincu par les Athéniens, auxquels il avait longtemps résisté. Il vécut dix ans dans ce triste lieu, jusqu'à ce que, trahi par un esclave, il fut livré à ses ennemis, qui le mirent à mort.

Cette grotte assez curieuse est située à peu près à moitié chemin de la marine à l'ancienne Milos, sur le sommet d'un des cotéaux que l'on est obligé de franchir pour s'y rendre. Au milieu de toutes les cavernes creusées çà et là sur ce morne, nous cherchâmes longtemps l'entrée du souterrain. Ce ne fut qu'à l'instant où nous désespérions presque de le rencontrer, et que nous traitions de faux tout ce qu'on nous avait dit, que nous découvrîmes un trou en forme de porte, d'environ quatre pieds de haut sur deux de large tout au plus, dans lequel nous nous enfoncâmes. A deux pas de l'entrée, ce couloir s'abaisse tellement, par l'effet des pierres qu'on y a jetées, que nous fûmes obligés d'y ramper à plat ventre l'espace de dix pas au moins. Le chemin alors devient plus normal, s'enfonce sous la terre et se divise en deux parties: l'une supérieure conduit dans une espèce de chambre de 8 ou 10 pieds carrés, et l'autre, descendant rapidement en tournant à droite, aboutit à une autre chambre à peu près ronde et plus large que la première. Ici se présentent encore deux routes: l'une, en face, donne dans un cul-de-sac, et l'autre, après un détour, croise en dessous de celle où l'on a passé d'abord, et s'élevant de plusieurs degrés, mène dans un espace demi-circulaire qui peut avoir dix pas de diamètre. Ceci paraît être l'antichambre de Zopyre; cet appartement est entouré d'un second qui lui est concentrique; une porte sert de principale communication, mais sept ou huit ouvertures au-dessus du sol forment comme des fenêtres pratiquées dans le mur de séparation. Autour de la chambre règnent des portions de rocher qui ont dû servir de sièges, et de petites niches plus élevées paraissent avoir été destinées à recevoir des lampes; tout le long du souterrain de semblables trous avaient dû servir au même usage.

Nous sortîmes de là sans accident, c'est-à-dire sans que les lampes que nous avions apportées se fussent éteintes, car dans ce cas, je ne sais trop comment nous aurions pu nous tirer de ce labyrinthe.

Nous grimpâmes alors sur nos ânes, et nous courûmes vers la source d'eau chaude du fond de la baie. Nous visitâmes l'immense caverne, au fond de laquelle, au milieu d'énormes éboulements, se trouve un petit lac où l'on va prendre des bains de vapeur. En dehors, à la côte, la mer bouillonne en plusieurs endroits, d'où sort une eau jaunâtre ferrugineuse dont la température est telle qu'on peut à peine y tenir la main.

Dans l'intérieur de l'île, on rencontre encore des grottes d'alun et une soufrière que l'on dit fort curieuse; mais le peu de temps qui nous restait ne nous permit pas d'entreprendre ces courses. A notre retour nos pauvres ânes n'en pouvaient plus; nous avions galopé par monts et par vaux dans des chemins impraticables pour d'autres que pour nous, et le peu de repos que nous leur avions donné n'avait certes pas suffi pour les défatiguer à chaque pose.

Le 17, notre grand canot, armé en guerre et monté par vingt hommes, avec des vivres pour trois jours, part, sous les ordres de Jullou¹, donner la chasse à une goëlette pirate que l'on sait être mouillée à l'Argentière. Il ne s'en fallut que d'un quart d'heure que je fusse de l'expédition, dont je grillais de faire partie; mais mon quart n'était pas achevé quand le grand canot mit sous voiles.

Le lendemain, nous vîmes rentrer notre croiseur avec une jolie goëlette qui, toutefois, n'était pas le bâtiment pirate; elle était chargée de grain, n'avait que six hommes d'équipage, et rien n'indiquait à bord qu'elle eût fait le métier; on la renvoya aussitôt.

Lorsque les habitants d'une île découvrent un corsaire, il est presque impossible de le rencontrer au point de relâche désigné, parce qu'en même temps ils l'avertissent de se retirer au plus tôt. En agissant ainsi, ils ont pour but tout à la fois de montrer du zèle pour la destruction de la piraterie, de forcer les brigands à les quitter, et d'éviter leurs exactions, si l'expédition manquait

¹ Armand-François Jullou, enseigne de vaisseau du 9 octobre 1825.

et s'ils venaient à connaître leurs délateurs. Car une fois les bâtiments de guerre partis, ils seraient exposés sans défense à la vengeance des mistics.

Le 19 avril, l'*Alcyone* arrive de France; il est maintenant gréé en brick et toujours commandé par M. Turpin, ayant sous ses ordres Grammont et Paris¹, d'ancienne connaissance.

Le même jour, nous désaffourchons, et le lendemain la *Pomone* part pour Toulon, emmenant avec elle notre capitaine de frégate, M. Bourd², qui doit en prendre le commandement à son arrivée en France.

Le 21 fut consacré au désarmement des Candiotes de Milo. Un détachement de soixante hommes, commandé par un officier, parcourut toute l'île sous la direction de M. Bret, et rassembla toutes leurs armes. Cette opération est de la plus grande utilité pour la tranquillité du pays; car depuis l'invasion de ces honnêtes gens dans toutes les îles de l'Archipel, les anciens habitants, n'étant pas les plus forts, sont constamment en proie à toutes sortes de vexations de leur part.

Le 23, nous mîmes sous voiles, faisant route dans l'ouest, et le 25 nous étions devant *Egine*, dont j'aurais été enchanté de voir la ville; mais l'amiral s'y rendit seul dans son canot, nous donnant l'ordre de l'attendre.

A son arrivée, nous nous dirigeâmes sur Syra, de conserve avec l'*Alcyone*. Dans la nuit, assaillis par un coup de vent assez fort, nous laissâmes arriver et nous relâchâmes encore à *Milo*. Notre séjour y fut marqué cette fois par un très mauvais temps et des avaries. Nous chassâmes plusieurs fois, notre chaîne fut cassée, notre cabestan brisé, et on ne s'occupa, quand il fit beau, que de sa réparation et du moyen de draguer notre ancre.

¹ Le futur amiral, directeur du dépôt des cartes et plans de la marine.

² Il y a ici un lapsus de plume de mon père. M. François-Marie Bourd de Villehuet, second fils du célèbre capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes Jacques-Pierre-Marie Bourd, l'auteur du *Manouvier* (voy. à son sujet ma *Bio-bibliographie*, t. v, p. 426 à 427) naquit à Lorient en 1777, était lieutenant de vaisseau en 1816, et fut nommé capitaine de vaisseau le 4 avril 1824 (*Annuaire de la marine* de 1829).

Mai. — L'îlot Saint-Georges. — La peste à Smyrne. — Le 1^{er} mai, le brick de vingt canons l'*Alacrity* entra en rade, et le 2, la division russe, sous les ordres du vice-amiral Hayden, vient au mouillage; elle se compose des vaisseaux l'*Azof* et l'*Alexandre Newski*, de la frégate la *Constantine* et de plusieurs bricks. Les amiraux se saluent réciproquement.

Le 5, toutes les peines que l'on s'est données pour draguer notre ancre ont été inutiles; ce n'est qu'en levant celle sur laquelle nous sommes restés mouillés qu'on l'a trouvée. Les deux ancres se sont présentées ensemble hors de l'eau; notre cabestan a résisté à cet effort qui, certes, peut compter pour une épreuve.

Le 6, nous appareillâmes en même temps que l'escadre russe, qui se dirigea dans l'ouest. Pour nous, rencontrant hors de la passe la *Caravane*, qui arrivait de France, nous lui donnâmes l'ordre de nous suivre et nous fîmes route vers Smyrne; le 9, nous laissâmes tomber l'ancre en rade d'Ourlac.

Pendant cette courte traversée, nous fûmes à même d'apprécier la belle marche du vaisseau, car, par une bonne brise de nord, nous avions filé au plus près neuf noeufs et demi, avec et sans les perroquets, et en contournant Carabournoux, douze noeuds, sous les huniers seulement et les basses voiles.

La *Fleur de Lys*, l'*Action*, le *Volage*, la *Flèche* se trouvaient au mouillage. Ici nous avons des vivres et cent quarante tonneaux d'eau à faire; on doit peindre et installer le vaisseau. Les corvées ne nous manqueront pas. . . .

Le 15, on envoya sur l'îlot Saint-Georges presque tout l'équipage, afin de donner aux peintres la facilité d'agir, et à leur travail les moyens de sécher plus promptement. Deux grandes tentes sont installées près de la plage, sur le penchant du coteau. Des armes et des vivres, en cas que le mauvais temps empêchât de communiquer, y sont déposées. Les hommes s'installent pour plusieurs jours, et sont surtout enchantés de pouvoir se promener libres à terre.

Le 16 au soir, je me rendis à l'île pour remplacer Subra qui s'y trouvait depuis la veille. Je restai là trois jours avec Bermon',

* Hippolyte Bermond, lieutenant de vaisseau du 3 août 1828.

gouverneur de la colonie, Dauvin, chirurgien, et Villemain, qu'on y avait envoyé aussi à poste fixe. Le matin nous faisons une ronde autour du terrain que nous occupions, pour empêcher les étrangers d'y introduire des marchandises prohibées, telles que vins, eaux-de-vie, liqueurs, etc. Pendant le jour, la sieste employait deux ou trois heures. L'après-midi une partie de pêche nous procurait un bain et un agréable divertissement; enfin, le soir, réunis sous la tente, Dauvin nous improvisait une tragédie ou un beau discours; il y avait concert vocal à grand orchestre, ou bien solide discussion sur un sujet quelconque. Les heures se passaient ainsi rapidement, et il était souvent fort tard quand nous nous retirions dans nos cadres ou hamacs respectifs. En somme, nous nous amusions beaucoup plus que nous ne l'eussions fait à bord.

La *Daphné* nous apprit à cette époque que, malgré le blocus assez serré de Navarin, Ibrahim y recevait de temps à autre des rafraichissements. Cependant, quand on prenait à l'entrée quelques corvettes turques, elles étaient renvoyées sans communiquer, et seulement avec assez de vivres pour regagner Alexandrie. Les Russes seuls, disait-on, gardent les bâtiments qu'ils prennent, depuis la nouvelle qu'ils ont reçue du passage du Pruth par leur armée de Moldavie.

A Smyrne se trouve une petite goëlette de 20 à 30 tonneaux, ancienne prise grecque, dont l'amiral a fait cadeau au fournisseur de la division, et qui reste à peu près à la disposition du vaisseau, lorsqu'il se trouve dans ces parages. Elle fait assez souvent des voyages à Ourlac, où elle nous porte des vivres frais, ainsi que diverses autres provisions, et nous profitons de son occasion pour faire, lorsque le commandant le permet, des excursions en ville. Ayant obtenu l'autorisation de passer quelques jours à Smyrne, je m'embarquai sur ce bateau avec M^{rs} Le Roy et David. Logés à l'hôtel, nous nous proposions de courir et de nous amuser beaucoup, lorsque le lendemain nous rencontrâmes Messieurs Leroy et Pissler, qui nous prévinrent d'user de la plus grande précaution.

* Le chirurgien Dauvin était un Brestois, qui publia plus tard des *Essais sur Brest*, et dont le fils a été aussi médecin de la marine.

Un bâtiment ionien arrivé d'Hydra, où règne la peste, avait mis à terre, la veille au soir, plusieurs personnes atteintes de cette maladie, et dans la nuit il y avait eu quelques accidents. Voilà tous nos projets déconcertés. Néanmoins, avant que la contagion se propageât, je fis quelques emplettes, et nous nous consignâmes toute la journée au billard.

Le jour suivant, je remarquai que le peuple circulait dans la rue en aussi grand nombre et avec autant de sécurité apparente que si rien ne fût arrivé. Tous les bâtiments de la rade se mettaient en quarantaine, et les Smyrniotes, intéressés à ce qu'on ne connût pas de si tôt les progrès de la maladie, n'en marquaient aucune crainte. On nous assura que plus de quarante personnes avaient été déjà frappées depuis deux jours. Je fus dîner le soir chez M. Van Lennep, consul de Hollande, où on m'assura que six personnes étaient mortes dans la nuit, et deux ou trois dans la journée. On espérait cependant qu'avec quelques précautions le fléau ne durerait pas, parce que la saison était déjà trop avancée.

Le 30, nous apprenons la nouvelle que le pacha a fait défendre à tous les bâtiments de guerre d'entrer en rade de Smyrne. Ceci nous étonna d'autant plus que plusieurs frégates ou bricks qui s'y trouvaient déjà n'avaient pas reçu l'ordre d'en sortir, et que la moindre corvette eût pu facilement forcer la passe, si elle n'eût même pas démoli le château en entrant. Mais nous sûmes bientôt que l'ordre n'avait été donné de faire feu sur les bâtiments de guerre, de quelque nationalité qu'ils fussent, que parce qu'on craignait que des bâtiments russes ne s'introduisissent dans la passe sous pavillon étranger.

Dès que l'amiral eut connaissance des intentions du gouvernement turc, il partit pour Smyrne, où, conjointement avec les représentants des autres nations, il alla dire au pacha que supposer l'entrée de tout bâtiment de guerre en rade sous tout autre pavillon que le sien était croire qu'il voudrait faire une insulte à celui dont il se servait, ce que ne souffrirait aucune puissance. Le pacha se rendit à la raison et donna des ordres pour que la navigation du golfe se fit de nouveau avec toutes les commodités possibles.

Jun. — Paros. — Visites de Capo d'Istria et de Favier. — Le 31 mai, à midi, nous appareillâmes; la *Daphné* nous ramena l'amiral que nous prîmes en dehors des îles. En doublant le Carabournoux, nous expédiâmes dans le golfe la *Victorieuse*, qui arrivait d'Alexandrie, et nous fîmes voile avec un vent frais vers le cap Doro, où les calmes nous retinrent quelque temps.

Le 2 juin seulement, nous mouillâmes dans la baie de Paros. Cette rade spacieuse, parfaitement fermée et entourée de hautes montagnes qui empêchent pour ainsi dire le vent d'y entrer, peut avoir deux lieues de long sur un mille de largeur au plus. Au fond, dans l'E.-S.-E., et sur le penchant d'un coteau escarpé, est bâtie la ville, séparée de la terre ferme par un détroit navigable seulement pour les petits bateaux. La côte de la Morée, au pied des montagnes de ce côté, présente un aspect des plus riants. Des bois d'orangers et d'oliviers, des champs vastes, une verdure que la saison faisait naître, donnent de loin aux environs de l'ancienne Trézène et d'Epidaure un aspect d'un pittoresque enchanteur. Nous aurions visité ces lieux, auxquels se rattachent d'antiques souvenirs, avec le plus grand intérêt, si la peste qui y règne, dit-on, ne nous eût fait interdire toute communication.

A Paros se trouvaient la *Dryade*, frégate anglaise, et l'amiral Hayden avec six bâtiments russes, tant vaisseaux que frégates. C'est dans cette ville que réside maintenant Capo d'Istria. Le 4, nous le reçûmes à bord avec Mavrocordata et son secrétaire Tricoupis. Le président est un homme d'environ 50 ans, un peu maigre, d'une taille ordinaire, d'une figure assez agréable, et d'une démarche qui caractérise l'homme de cour. Il était costumé à l'euro péenne, portait sur la poitrine un long crachat en argent, et était coiffé d'un chapeau à la française dont la forme était un peu plus basse que les nôtres. Ces messieurs restèrent quelques heures avec l'amiral, visitèrent le vaisseau, et s'en retournèrent avec tous les honneurs dus à leur rang.

Le lendemain, l'amiral se rendit à la ville, et pendant son absence nous reçûmes une visite qui nous intéressa bien plus que la première, c'était celle du colonel Favier. Il était arrivé la veille d'Egine

sur un mistic, et venait trouver l'amiral pour je ne sais quelle communication. Comme la peste fait aussi quelques ravages à Egine, il ne dut pas monter à bord, et resta derrière, dans son bateau, d'où il causa avec M. Le Roy et les officiers. Il portait le costume albanais qui, disait-il, lui convenait bien mieux à cause de l'aisance qu'il procure. Il avait avec lui, comme aide-de-camp M. Molière, joli garçon dont les formes mâles ressortent parfaitement sous la veste et la jaquette grecques, et qui paraissait l'accompagner plutôt comme ami que comme subordonné. Ces messieurs, soit pour se conformer aux coutumes du pays qu'ils sont venus défendre, soit par habitude, ont pris toutes les attitudes et les gestes des Grecs, de telle sorte qu'il serait impossible maintenant de les reconnaître pour étrangers, à la démarche ou à toute autre manière d'être. Depuis plus d'un mois, Favier, outré probablement des mauvais procédés des Grecs malgré les services qu'il leur a rendus, peut-être aussi voyant qu'il ne pouvait plus être d'une grande utilité au pays, avait donné sa démission. A cette nouvelle, tous les Philhellènes en avaient fait autant, et les Tacticos, qui ne voulaient que lui pour chef, avaient déposé leurs armes. N'ayant plus rien à faire en Morée, il venait demander à l'amiral les moyens de retourner en France avec tous ses compatriotes.

Les officiers du bord lui passèrent à déjeuner dans son bateau, et bientôt il commença à causer familièrement avec eux. La conversation roula sur le caractère grec, et on le pria de dire ce qu'il en pensait. Il nous assura que, quoiqu'il fût peut-être, de tous ceux qui avaient embrassé leur cause, celui à qui ils avaient fait le plus de mal, il ne pouvait cependant pas s'empêcher de les aimer.

Le caractère du grec moderne, disait-il, est absolument le même que celui de l'ancien. S'ils sont dans l'inaction, si quelque grand intérêt ne les force pas à agir enfin s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils deviennent susceptibles d'ingratitude et de tous les crimes. Mais si vous pouvez les émouvoir par de belles actions, si, pressés de toutes parts, ils sont contraints de se montrer, il n'est pas de choses dont ils ne soient capables. Désintéressement, grandeur d'âme, intrépidité, tout semble naturel en eux. Cependant ils ont

encore leurs jours, il faut les prendre à point. En un mot, ce sont des hommes très difficiles à mener. Mais, si l'on a su se les attacher et les connaître, on peut en faire tout ce que l'on veut. Lorsqu'on prend le commandement, ce n'est point un langage particulier qu'il faut leur parler, c'est celui de tout le monde, c'est le langage en action. Si vous les menez au combat, marchez-y le premier, ils vous suivront ; faites des prodiges de valeur, ils vous surpasseront ; mais ils seront perdus, si vous n'êtes pas assez fort pour leur frayer la route.

J.-M. V. KERVILER.

(A suivre).



CHANT DE MAI

KANQUEN VAE

War don : **Kroaz ann hent** (BARZAZ-BREIZ).*Allegro.*

Piou eo ar wreg-se ken se ---
 der A vousc'hoarz d'he bu -- ge -- lik ker? Dou-
 get hèn deuz, sa --- vet, ma --- get : « Ar
 Vamm », E --- vel -- se eo han --- vet.

I. Piou eo ar wreg-se ken seder
 A vousc'hoarz d'he bugelik ker?...
 Douget hèn deuz, savet, maget...
 « Ar Vamm », evelse eo hanvet.

TRADUCTION

I. — Quelle noble figure apparaît à mes regards ravis?... L'allégresse rayonne sur ses traits; elle sourit à son enfant bien-aimé qu'elle a porté, qu'elle a nourri, auquel elle apprend à marcher et à prier. — *La Mère* : tel est son nom.

II. Ha c'houi, merc'hik, gant ho saë gwenn,
 Sòn ha koant 'vel eul lilien,
 C'houi kèn fur, kèn lemm a spered?...
 « Me 'zo euz renk ar *Gwerc'hez*. »

III. Hag honnez, leun a zantelez,
 A dousder, aket, karantez;
 Joa, kelen, nerz ann dèn er bed?...
 Honnez a c'heo : « ar *gwir Bried*. »

IV. Ekreiz bugalé, Klanvourien,
 'Mesk ann daëlo, war ann dachen,
 Me 'well eur wreg; piou eo honnez?...
 « Galvet a ve : al *Leanez*. »

V. Penoz a c'hanver ar rosen
 A sav e touez ar gristenien,
 A oar gouzanv, rei he buez
 Hep klemmaden?... « ar *berzerez*. »

II. — Et cette autre charmante figure?... Son port est majestueux; elle est svelte et belle comme un lis; son âme est une lyre harmonieuse; une auréole ceint son front pudique... c'est « la *Vierge*. »

III. — Quelle est cette femme, sublime de prévenance et de tendresse, d'amour et de dévouement? De l'homme elle est le conseil, le guide, l'appui et le frein.... Elle s'appelle : « l'*Épouse*. »

IV. — J'aperçois une héroïque figure au chevet du moribond, au milieu de l'enfance qu'elle instruit, sur le champ de bataille où elle porte assistance et reconfort... On lui dit : « *Ma Sœur*, » et elle répond à ce nom.

V. — Une rose s'élève, délicate, angélique, dans les parterres choisis de la sainte Eglise; son parfum réjouit les âmes; ses racines sont vivaces, sa tige est d'un rouge écarlate, elle se voit arrachée, mais non flétrie.... Vous avez nommé : « *La Martyre*. »

VI. Me oar kaëroc'h 'vit mamm, gwerc'hez,
 Leanez, pried, merzerez ;
 Oh ! c'houi eo. Rouanez ann ée,
 Mari, Merc'h, Mamm, Pried Doué.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

VI. — Or, il est une plus admirable figure de femme que celle de la *Mère*, de la *Vierge*, de l'*Epouse*, de la *Religieuse*, de la *Martyre*... c'est la vôtre, ô Marie, Reine des cieux, à qui l'Eternel daigna accorder l'honneur suprême d'être *Fille*, *Mère* et *Epouse* de la Divinité.

Saint-Clet, le 7 mai 1892.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.



MARIS STELLA

A Monsieur Caillé.

Le ciel semble de plomb, la mer semble de cendre ;
 Sous la bise de mars triste on la voit s'étendre
 Devant Binic ; et, lourde, on l'entend déferler.
 Depuis l'aube, la pluie, en ses écharpes grises,
 Enveloppe le bourg ; les falaises sont prises
 Par les brumes qui vont aux cimes s'enrouler.
 A travers les embruns qui flottent sur les vagues,
 Les contours de la baie apparaissent plus vagues ;
 A peine si l'on voit les roches de Saint-Quay !
 Pas une barque au large, et, sur l'horizon morne,
 Rien : la ligne de l'eau, le ciel bas qui la borne !

Quelques vieux loups de mer, pour flâner sur le quai,
 Endossent le *survit*. Les deux mains dans leurs manches,
 Ils chôment, aujourd'hui, comme tous les dimanches.

Des parages d'Islande ou de la mer du Nord,
 Des bricks, la pêche faite, ont regagné leur port.
 Aussi des armateurs, non sans inquiétude,
 Surveillent l'horizon, guettent certains voiliers
 Que, chargés de morue, on voyait d'habitude
 Au môle de Binic accoster les premiers :

Si terribles sur mer sont parfois les tempêtes ! . . .

Quelqu'un dit : Une voile au loin !
 Toutes les têtes
 Se tournent vivement ; les regards curieux
 Interrogent les flots.

Là-bas, malgré la brume,
 On devine un bateau. La vague à peine écume
 Dans le sillage mince ; avec le gris des cieux
 Se confond la mâture : — « Est-ce une goëlette ? »

Un marin sur la baie a braqué sa lunette :
 — « Ils vont virer de bord : c'est la *Marie-Anna* !
 Puis — un juron partit, dont nul ne s'étonna —
 « Les gros temps sur sa coque ont marqué leur passage ;
 A tribord, à bâbord, des trous au bastingage ;
 Ses voiles en lambeaux... ; ils n'ont plus de beaupré...
 L'ouragan, comme la faucille dans le pré,
 Fit là son œuvre en rasant tout... Le capitaine
 A sauver son navire eut sans doute grand peine ! »

La nouvelle déjà dans Binic circulait :
 — La *Marie-Anna* rentre après un dur voyage !

Chacun s'intéressait au sort de l'équipage
 Et, du bourg vers la mer, en hâte on s'en allait.

Malgré le froid, la pluie, au bord du quai s'amasse
 Une foule anxieuse, et des femmes en pleurs
 S'y perdent : cette mer, que le regard embrasse,
 Est-ce la tombe immense où dort quelqu'un des leurs ?...

La *Marie-Anna* mouille, elle cargue ses voiles.
 Soudain, de ses flancs noirs se détache un bateau
 Qui file vers le quai.

Du ciel, des torrents d'eau
 Tombent et les rameurs sont trempés jusqu'aux moelles.

Le capitaine seul débarque. A l'armateur
 Grave, il ne dit qu'un mot, prit la libre pratique,
 Puis à bord retourna tout droit.

Alors, la peur
 Jette parmi la foule un frisson magnétique :
 — Tous, ils ont fait un vœu ! Grand Dieu ! par quels périls
 Ces gens ont dû passer !

Un cri : Combien sont-ils ?...
 Pour quels toits est le deuil ? .. Des épouses, des mères,
 L'esprit perdu, faisaient de navrantes prières...

La tête, les pieds nus, vêtus sommairement,
 De la *Marie-Anna* vinrent en un moment
 Se ranger sur le pont les hommes d'équipage.

La bise est plus mordante, elle siffle avec rage !

Leurs barques maintenant s'avancent vers Binic...
 Du môle ils vont gravir les escaliers à pic...
 Les voilà. . . Devant eux s'ouvre en deux rangs la foule
 Où leur troupe en silence et lentement se coule...

Cœurs résolus ! comment passent-ils sans faiblir
 Lorsqu'au cri d'un enfant on les voit tressaillir ?
 Ils connaissent les voix et ne cherchent personne.
 Pour tant de vieux amis, quoi, pas même un regard ?...

Dociles à l'appel d'une cloche qui sonne
 Vers l'église du bourg ils marchent sans retard :

Cette cloche !... ils ont cru ne plus jamais l'entendre !...

L'église ouverte, au fond, sur des nuages d'or,
 Notre-Dame sourit et semble les attendre :
 La pénombre du chœur l'idéalise encor.

Ils sont agenouillés aux pieds de la statue.

Un prêtre en cheveux blancs vient et sa voix émue
Commence une antienne. Aussitôt les accents
De la foule croyante, où chantent des voix mâles,
Éclatent, vont frapper les vitraux frémissants
Que le jour nébuleux emplit de lueurs pâles.
Quelle simplicité dans leur acte de foi !
Contempler ce spectacle et vaincre son émoi,
Nul ne songe à le faire ; oui, plus d'un vieillard pleure
Qui ne s'en cache pas ! On la connaît, cette heure,
Où, sans humain secours, sur l'abîme glacé,
Comme un fétu de paille un navire est chassé !

Ils sortent de l'église, autour d'eux on s'empresse ;
Tous s'embrassent, les yeux redevenant riant ;
Et là, pour tant d'amis, d'apprendre impatients,
Ils font un bref récit de leurs jours de détresse.

La parole est au capitaine : à tout seigneur,
D'après certain dicton fort connu, tout honneur !

« Nous courions vent arrière avec toutes nos voiles
Vers les côtes d'Islande ; or nous vîmes, un soir,
Des nuages masquer brusquement les étoiles,
La mer devint houleuse et dure, le ciel noir.

Bientôt, nous sommes pris au centre d'un cyclone ;
Impossible de fuir ; l'immense plaine d'eau
Se creuse menaçante, emporte le bateau ;
Un coup sourd par moment sous la coque résonne.

Nous avons passé là de lugubres moments !
Pas une terre en vue, autour de nous l'abîme ;
Sous les vagues parfois et parfois sur leur cime ;
Notre pont balayé par les flots écumants...

Lorsque mes matelots, sur la mer en délire,
Virent, faible lueur, passer notre fanal,
Ils n'eurent plus d'espoir : C'est l'âme du navire,
Dirent-ils, qui s'en va ; signe toujours fatal.

Plus d'un croyait déjà laisser sa femme veuve !

Nous ne pouvions lutter. Moi, je cherchais toujours,
Hélas ! de quel côté nous viendrait le secours.

Nous n'étions pas au bout de la sinistre épreuve

Et parmi nous l'effroi devint universel
Quand notre goëlette, après une rafale,
Se coucha sur le flanc : nous avions dans la cale,
Comme tous les pêcheurs, un chargement de sel.

Pour se remettre à flot on tenta l'impossible,
Mais la *Marie-Anna* ne se relevait plus...

Alors, tous réunis : Oui, nous sommes perdus ;
Il est temps de penser à Dieu, l'heure est terrible,
Dis-je ; si vous voulez, nous allons faire un vœu ?

Par la mer en fureur roulés, vivante épave,
Tandis que nous priions d'une voix haute et grave
Nous sentîmes le pont se redresser un peu. »

Ici, le petit mousse : — Et moi, mon capitaine,
Je m'étais affalé près du mât de misaine,
Dame ! par ce temps-là, je songeais à mourir !
J'ai vu la sainte Vierge, un pied sur le bordage,
Relever le navire¹. Il faut lui rendre hommage,
Car sans elle — j'ai vu — nous allions tous périr !

Bientôt, remise à neuf, se balançant coquette,
Prête à hisser la voile, on vit la goëlette.
Comme un oiseau de mer, lorsqu'elle s'envola,
Elle portait un nom nouveau : *Maris Stella*.

SYLVANE.

¹ Historique.

AD FACES

Il pleure dans mon cœur,
Comme il pleut sur la ville.

VERLAINE.

L'heure tombe lente et grise
Où les soirs sont confidents
Du pauvre cœur qui se brise
A se voir vivre en dedans.

La tristesse m'enveloppe
Du suaire vespéral
Dont le rêve misanthrope
Aime à recouvrir son mal.

La chambre est petite et basse :
Des rideaux aux fronces lourds
Descend vers mon âme lasse
La caresse du velours.

Une indécision flotte
Sur les rêves assoupis,
Et quelque chose sanglote
Au creux souple des tapis.

AD FACES

373

Remémorante du leurre
A l'âme éprise d'azur,
On dirait qu'une voix pleure
Dans les flous du clair-obscur.

L'obscurité m'enlinceule
Et mon âme a peur un peu
De se sentir toute seule,
Toute seule auprès du feu.

Et j'évoque mes vieux rêves,
Tous l'un après l'autre éteints,
Dans la brume où tu t'élèves,
Glas des souvenirs lointains.

Et tandis que grandit l'ombre,
Par instants une lueur
Eclaire mon âme sombre
D'un reflet intérieur :

Je revois toutes les choses,
Les choses de mon passé,
Auxquelles, au temps des roses,
Mon cœur était fiancé.

Des rires pleins d'étincelles
Jaillissent au mois de mai
D'entre les lèvres de celles
Qui ne m'ont jamais aimé.

Je revois des profils vagues
 Sous des branches de jasmins,
 Et des mains qu'au bord des vagues
 Je tenais entre mes mains.

Chevelures toutes pleines
 De jeunesse et de soleil,
 Aurore des fronts, haleïnes
 Qui parfumiez mon sommeil :

Chevelures vagabondes
 Que j'aimais parmi l'azur,
 Parce que vous étiez blondes
 Et que mon cœur était pur :

O voix, douces voix câlines,
 Qui me chantiez, chères voix,
 Des romances cristallines
 Sur les thèmes d'autrefois,

Las ! qu'êtes-vous devenues ?
 A quel vent déroulez-vous,
 Chevelures ingénues,
 A quel vent vos frissons roux ?

Et vous, voix des jeunes filles,
 Voix fraîches des fins gosiers,
 Où sont envolés les trilles,
 De vos chants extasiés ?

Las ! les roses mortes toutes,
 Roses de l'été défunt,
 Ont jonché les grandes routes
 De pétales sans parfum !

Et voici l'hiver, la pluie
 Monotone qu'on entend,
 Sur la ville qui s'ennuie,
 Tomber comme en sanglotant.

A cette heure lente et grise
 Où les soirs sont confidents
 Du pauvre cœur qui se brise
 A se voir vivre en dedans !

EDOUARD BEAUFILS.



DEUX ARRÊTS DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI

Relatifs aux Parcs et Pêcheries de Basse-Bretagne.

En 1733, au mois de mars, le comte de Toulouse, amiral de France, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy en sa province de Bretagne », fit exécuter par les officiers des amirautés de Morlaix et de Brest deux arrêts du conseil d'Etat du roi concernant les parcs et pêcheries qui abondaient alors déjà sur nos grèves bretonnes.

Le teneur de ces deux documents est identique. C'est l'application d'un arrêt du 17 septembre 1726, qui, « pour procurer « l'abondance du poisson de mer et empêcher la destruction du « fray et du poisson du premier âge », prescrivait la démolition des parcs et pêcheries *exclusives*, comme bouchots, écluses, guideaux, dans la construction desquels il entrait du bois et de la pierre. En conséquence, l'arrêt du 5 mars 1733 ordonnait la destruction immédiate de quatre parcs de pierre, *gorrets ou escluses*, dépendant de l'amirauté de Morlaix, et l'arrêt du 24 mars prescrivait la même mesure pour quatre parcs de pierre, *bouchots, gorrets, escluses ou parcs de clayonage*, dépendant de l'amirauté de Brest.

La désignation de ces parcs comprend plusieurs noms de lieux et de personnes, et à ce titre cette partie des deux arrêts nous a paru curieuse à reproduire.

POUR MORLAIX.

Le parc de pierre, esclave ou gorret, appartenant au sieur comte de Langle, placé sous le bourg de Lesardrieux, à la rive de l'ouest, en entrant dans l'embouchure de la rivière du Trieu.

Celui aussi appartenant audit sieur de Langle, contigu du précédent, en montant ladite rivière, placé sous la maison de Kermarzher, lesdites deux pescheries situées sur le territoire de Plemur-Gautier.

Celui nommé la Kerardevaine, appartenant au sieur Adelain Kerdronio placé dans le territoire de Serval, à la rive du nord de la rivière du Locquet ou de Lannion, près et sous le corps-de-garde de Serval.

Celui nommé le Gorret-à-l'Évesque, situé dans le territoire de Loc-Ivy, à la rive du sud de l'embouchure de la rivière de Lannion, et placé à l'entrée de la baie sous la chapelle de Nostre-Dame de Gueaudet, lequel est contesté entre le sieur Evesque de Tréguier et le sieur de Loc-Maria.

POUR BREST.

Le parc de clayonage, bouchot, escluse ou gorret appartenant aux héritiers du sieur du Cosquer Prigent, placé à la rive du nord de la rivière de Landerneau vis-à-vis l'église de la paroisse de la Forest.

Celui appartenant au sieur duc de Rohan, aussi placé à la rive du nord de ladite rivière par le travers et vis-à-vis la pointe du vieux château

Celui appartenant aux héritiers du sieur de Bonrepos, placé dans ladite rivière par le travers et vis-à-vis la terre de Bonrepos; lesdites trois pescheries situées sur le territoire de Landerneau.

Le parc de pierre, gorret ou escluse, appartenant au sieur marquis de Kerouers et placé dans le territoire de Treméach, au lieu nommé le Correjou, à la rive de l'est d'Abreuvrac.

Les deux arrêts sont pleins de précautions minutieuses à l'adresse des pêcheurs riverains chargés de la police des côtes; ils prouvent que les moindres détails de la marine étaient l'objet de la vive sollicitude du grand amiral de France et des officiers de l'amirauté, ses subordonnés.

Ces pièces intéressantes pour l'histoire épisodique de la Bretagne sortent de l'Imprimerie Royale; chacune d'elles est ornée de deux jolis fleurons avec emblèmes de la marine et de la pêche.

RÉCITS ET NOUVELLES

LE COMTE F***

SOUVENIR PARISIEN

I

Dédié à Monsieur PAUL EUBEL.

Certain jour où je me disposais à quitter Paris pour la Bretagne, il m'arriva une lettre sur laquelle j'étais loin de compter, je l'avoue.

Que pouvait bien me vouloir le comte F. dont j'avais aussitôt reconnu les hiéroglyphes ?..

Après quelques instants d'un réel labeur, je finis par... le deviner :

Mon compatriote désirait m'entretenir d'un projet « tout particulièrement intéressant dans la réalisation duquel je pouvais (paraît-il) lui être d'un grand secours » !

C'étaient du moins ses propres termes.

Ne croyez point que ces quelques lignes me laissèrent indifférent... loin de là ! Je les relus dix fois de suite, peut-être davantage, et finalement serrai la fameuse lettre dans le fond de mon portefeuille avec tout le soin jaloux... le respect que comporte un autographe précieux !

Son auteur n'était donc pas pour moi la première personne venue.

LE COMTE F***

373

De fait, j'ai rarement rencontré physionomie aussi imposante, aussi originale surtout que celle de ce vieillard, l'une des personnalités les plus en vue peut-être, les plus sympathiques en tout cas de notre vieille Bretagne. Avec sa stature d'athlète, sa longue et opulente chevelure grisonnante fièrement rejetée en arrière, dévoilant un front pour ainsi dire sans limites, son œil éclairant de penseur, le comte avait véritablement grand air : une tête de patriarche biblique inspiré !

Inspiré est le mot, car mon compatriote était poète... Poète fécond, apprécié principalement des hautes sphères parisiennes, où son élégance native, la courtoisie de ses manières, et surtout la dominante religieuse de ses alexandrins, surent lui conquérir de très honorables suffrages.

De son côté, le comte semblait nourrir une prédilection marquée pour la capitale et les salons du noble faubourg en particulier.

On l'y avait surnommé fort spirituellement « le Météore ».

Autre Emile de Girardin, il remuait, lui aussi, les idées à la pelle, mais fut avant tout l'apôtre infatigable du socialisme chrétien : (cause noble entre toutes d'ailleurs, au service de laquelle il mit généreusement son beau talent, sa fortune elle-même, à l'occasion).

En résumé, l'on peut dire que le comte F. était un de ces *passionnés agissants* du beau et du vrai, digne de s'écrier comme Horace au déclin de sa carrière :

« La mort peut venir, je ne périrai point tout entier : *Ecce monumentum* ! »

— Jeune, très jeune à cette époque, point n'était besoin, pour me séduire, d'une si éclatante auréole ; et la seule pensée que j'allais devenir l'initié de ce manieur d'idées, compter pour quelque chose dans ses admirables travaux, me grisait littéralement.

Je me sentais troublé, honoré tout à la fois de la distinction dont je venais d'être l'objet, et à l'heure dite, montre en main, j'arrivai au rendez-vous.

Le maître était seul à son hôtel du boulevard Saint-Germain, écrivant à une table ronde encombrée de volumes et de paperasses de toute espèce.

M'attendait-il ?... Peut-être !... En tout cas il me reconnut.

TOME VII. — MAI 1892.

25

aussitôt et m'accueillit avec une parfaite bonne grâce, une bienveillance dont je lui sus un gré énorme.

« Le relèvement de la France, fille aînée de l'Église, par le théâtre moral... » tel était le plan de mon illustre compatriote, conception quelque peu hardie sans doute, mais sublime à coup sûr, géniale, et résumant admirablement la vie de ce philanthrope, de cet homme de bien quand même!

Aussi, à mesure que le maître développait ses théories humanitaires, sentais-je, flatté dans mon orgueil national, s'accroître encore mon admiration pour notre commune patrie si fertile en génies et en héros.

Une demi-heure plus tard environ, nous prenions ensemble le chemin du théâtre de...

C'était le champ-clos choisi par le comte et il avait tenu à honneur de s'y réserver la première joute.

Le mot était déjà donné, la salle louée, les rôles distribués, on n'attendait plus que l'auteur pour commencer la lecture.

— Mesdames, Messieurs (fit le poète en s'adressant au groupe d'acteurs par qui notre entrée venait d'être saluée d'un sourire quelque peu sardonique), vous le savez, je vous apporte la lutte... Peut-être sera-t-elle chaude? mais avec des soldats tels que vous...

Le compliment était plus qu'aimable et je crus voir une certaine satisfaction intime s'épanouir sur tous ces visages pâlis, creusés par les feux de la rampe.

— Monsieur le comte est bien indulgent (riposta en s'inclinant jusqu'à terre un des vétérans de la troupe)... qu'il me permette de l'assurer en retour de notre entier dévouement.

Le feu était ouvert: la lecture commença, fréquemment interrompue par l'auteur. Ce dernier paraissait tenir à une interprétation irréprochable; je le vois encore, debout, les yeux dans le vague, mimant à son tour, ponctuant à sa façon certains passages, le tout au grand ébahissement de la bande passablement gênée par ma présence.

Ah! si le maître eût été seul, ... quelle explosion!... Mais il y avait un nuage dans le ciel... On se doutait pour qui je tenais, ça va sans dire, et... l'on se tenait!

Tout à cette intéressante première, comment aurions-nous remarqué, debout au fond de la salle, les bras croisés, et feignant une attention superbe, un certain personnage qui nous observait en silence?

Très certainement (je l'ai pensé depuis), le gaillard attendait, pour se produire, la fin toujours propice de quelque majestueuse tirade.

Nous touchions précisément à l'un des passages les moins endormants de la pièce.

— Ah! bravo!... Très bien!... (s'écria-t-il tout à coup en se précipitant avec force révérences vers le dramaturge visiblement ébloui)... merveilleux, sublime, ce drame!... Mais, c'est un succès, tout simplement, monsieur le comte!

Et tous les automates de la troupe se s'incliner « subito », à l'instar du patron, chacun à qui le plus bas... bien entendu.

— Le directeur!... (me glissa emphatiquement le premier rôle à l'oreille).

Ces basses flatteries, cette admiration banale, toute de commande évidemment, m'avaient laissé froid... songeur...

Ah! le désintéressement... quelle bonne pierre de touche!...

— Trop d'encens... pensai-je, trop d'encens!...

Et je frémis pour la bourse du maître!

II

Placer dix-huit cents billets de théâtre n'est point une besogne aussi facile que certains pourraient se l'imaginer.

Simple question d'ordre, de pointage, m'objecterez-vous peut-être?

Sans doute, mais encore... là comme ailleurs, comme en toute chose au reste, il y a l'art de s'y prendre, et un apprentissage ne nuit jamais.

Je n'étais pas seul, fort heureusement, préposé à cette mission délicate. Le comte F. avait bien voulu m'adjoindre trois à quatre jeunes gens de la plus agréable compagnie, c'est positif, et dont la ferme bonne volonté ne semblait point douteuse...

Un grand point assurément!...

Voici donc notre agence constituée tant bien que mal ; restait à en assurer le bon fonctionnement. Dans ce but, il fut décidé que l'un de nous, désigné chaque jour par le sort, demeurerait d'attache à l'hôtel ; aux autres, le soin de se répandre dans Paris pour le placement des billets... La représentation devant avoir lieu dans une quinzaine au plus tard, il s'agissait surtout d'activer.

Time is money, disent fort justement nos voisins, et nous voyez-vous d'ici, nos carnets à souche sous le bras, fouillant le quartier des Eu patrides ! ...

Absolument charmantes, au reste, ces incursions dans les salons du High-Life, autant de sanctuaires de l'art et du goût le plus pur, tout imprégnés d'un parfum, d'un charme véritablement exquis...

J'en ai remporté, pour ma part, de bien délicieux souvenirs.

En pouvait-il être autrement, surtout après un accueil aussi gracieux, aussi bienveillant de tout point ?..

C'était à qui exalterait davantage, et l'excellence de l'œuvre, et le zèle par nous apporté à la préparation de son triomphe, nous transmettrait pour sa complète réussite les vœux les plus ardents et sans nul doute les plus sincères.

Quant à notre chef de file, il était devenu totalement insaisissable. A peine le distinguions-nous dans... le lointain et encore à de si rares intervalles !...

Un problème, cette existence, ni plus ni moins... S'était-il donc désintéressé de la lutte ?.. Le général avait-il pour toujours abandonné ses soldats ?.. Franchement on eût pu le croire... Cependant il n'en était rien... Bien au contraire !

Jour et nuit sur la brèche, le maître se multipliait de son côté, n'épargnant à prêcher la guerre sainte ni ses sueurs, ni son éloquence.

Admirable exemple vraiment !

Hélas ! pourquoi faut-il qu'en ce triste monde les meilleures causes soient précisément les plus difficiles à faire triompher ?..

En dépit de notre activité, de nos démarches incessantes (je dois vous l'avouer humblement), notre stock de billets ne s'allégeait point d'une façon très sensible. Plus nous allions et plus l'enthousiasme semblait se refroidir au contraire ; impossible de s'y méprendre, c'était clair comme le jour.

Fatalité !.. Qu'étaient donc ces belles protestations, cet engouement de la première heure ? Comment, déjà évanoui tout cela ?.. Mon Dieu ! quel caméléon que le monde... quel enfant capricieux et bizarre !..

Bientôt nous en fûmes réduits à ne plus recueillir que quelques adhésions de loin en loin, arrachées comme à contre-cœur à des patients scrupuleux ou timides.

Une telle indifférence me stupéfiait pour mon compte, tant je la trouvais inexplicable de la part de personnes aussi portées pour le bien, aussi généreuses d'ordinaire.

Je résolus de m'en ouvrir, au premier jour, à la belle madame de L... une de nos plus dévouées patronnesses.

L'occasion s'en présenta le jour même.

J'avais, paraît-il, en lui narrant nos mésaventures, un air navré du plus haut comique qui l'amusa singulièrement :

— Je vous attendais, mon cher vicomte, me dit la gracieuse marquise (un malin sourire aux lèvres) ; évidemment c'est une défaite... mais, à qui la faute, s'il vous plaît ?..

— ???

— Comment, cela vous étonne ?.. Ah ! par exemple, le dénouement était facile à prévoir cependant. Voyons, franchement, est-ce donc si spirituel (je vous le demande), de vouloir absolument parquer les gens dans une salle de spectacle juste au beau milieu de l'été ? (Je sentis comme un frisson entre peau et chair.)

— C'est sans doute pour vous singulariser... ah ! ah !...

— Hum !...

— Enfin, vous ouvrez, vous, quand tous les autres font relâche... voilà ! Fort original, je ne dis pas le contraire, mais tenez !... somme toute, l'idée ne me semble point très heureuse (permettez-moi de vous le dire), et je crains bien que vous n'ayez personne !

L'objection me parut d'une logique écrasante, j'en restai tout interloqué, ne trouvant pas un mot pour répondre. Ma parole !... je ne m'étais jamais vu si sot de ma vie !

Par le fait, une chose est vraie ou elle ne l'est pas, et comment le

maître n'avait-il point songé à cela, lui qui connaissait si bien son Paris?...

Impardonnable, en vérité!... mais qu'y faire? La boule était lancée, le terme imminent... Bien tard pour se reprendre... Quelle tuile! quel pavé... pour mieux dire, et je rentrai à l'agence suffisamment désappointé.

Au reste, c'était, paraît-il, le jour des révélations fâcheuses :

— Ah! monsieur... (venait de s'écrier, en m'apercevant, notre compagnon de garde), arrivez donc... pour moi je n'en puis plus... Ouf!... quelle journée... Si je m'en sors sans un duel, j'aurai vraiment trop de chance... Pas drôle du tout des histoires pareilles... ah! mais non!

— Mais enfin, cher monsieur...

— Ne m'en parlez pas... Quelle pétaudière, bon Dieu! Bien fâché, mais quant à moi, je m'en retire de la boutique... A d'autres, par exemple!... Si j'avais bien su, allez!... ah! saprelotte!...

Et le pauvre garçon se mit à me raconter avec de grands gestes et des lamentations poignantes les mille et un ennuis auxquels il s'était trouvé en butte pendant notre absence.

Depuis le matin, me dit-il, on avait fait queue à l'agence, non point pour s'arracher nos billets, hélas! mais plutôt pour y formuler une masse de réclamations aussi fondées qu'in vraisemblables, malheureusement. Ainsi tel spectateur comptant sur une place de parterre, je suppose, venait se plaindre qu'on l'avait subitement transplanté à l'amphithéâtre. La minute d'après, c'était une dame (séduite par la pénombre discrète de sa baignoire) qui accourait à son tour, en jetant feu et flamme, restituer... un fauteuil de balcon!

D'aucuns, dont on n'avait jamais pu obtenir qu'un refus catégorique, ne s'étaient-ils pas réveillés un beau matin, pourvus tout simplement... d'une loge!...

Comment et pourquoi? Mystère!

J'en passe et des meilleures... Bref, ce n'était plus de drame qu'il s'agissait chez nous, mais plutôt de fêerie, de sorcellerie, que sais-je?... Jamais pareil embrouillamini!

Aussi jugez de l'affolement de notre infortuné camarade, seul avec sa candeur et son inexpérience d'amateur contre tous ces gens mécontents. A vrai dire, quelques-uns ne lui avaient point ménagé les mots aigres, les insinuations malveillantes... ça ne fait jamais plaisir.

Qu'est ce que *Une voix dans la foule*, au bout du compte, dans la foule hostile surtout? N'est pas tribun qui veut, savez-vous?... Tout le monde n'a point à son service un larynx de Stentor et des poumons d'énergumène!...

Mais d'où diable pouvait donc provenir tout ce beau désordre? Voilà! En y réfléchissant plus sérieusement, il nous souvint qu'en effet des carnets entiers de billets nous disparaissaient de temps à autre pour nous revenir les jours suivants... quelquefois pas!

Le lendemain apportait toujours quelque bouleversement plus ou moins grave dans les opérations de la veille : ratures, surcharges, et le reste. Autant de changements à vue dont personne n'entendait être incriminé (ça va sans dire). En résumé, c'était à n'y plus rien comprendre, à donner aux plus réfractaires la nostalgie du surnaturel!

N'eût-on pas dit, en vérité, que nous subissions l'influence occulte de quelque malin génie, les taquineries incessantes de quelque gnome : fargadet ou korrigan des landes bretonnes, détruisant et embrouillant notre besogne à plaisir?

Nos autres camarades eurent bientôt réintégré l'agence, chargés, eux aussi, de compliments peu flatteurs; un éclaircissement s'imposait, on tint conseil.

Fallait-il, oui ou non, surseoir à cette guignolesque distribution, sans exemple (c'est tout probable) dans les annales du théâtre?...

La réponse du scrutin fut péremptoire : attendre la rentrée du maître pour lui exposer la situation.

Qui fut dit fut fait!

Dix heures, onze heures... personne!

Aux funèbres coups de minuit tintant à Saint-Germain des Prés, la porte s'ouvre brusquement.

Enfin!... Est-ce le comte?... Lui-même! Le teint fortement

coloré, l'œil étincelant, l'air sombre, paraissant en proie à une violente agitation.

Notre présence à l'hôtel à une heure aussi avancée paraît le surprendre. Il s'arrête court sur le seuil, et après un moment de silence :

— Merci, messieurs, merci ! Mais inutile de continuer ce travail, la matinée projetée n'aura pas lieu.

Quel soulagement... pensez !...

— Malheur ! poursuit le poète d'une voix tonnante, trois fois malheur à qui ferme ses yeux à la lumière, ses oreilles à la vérité !

Ce disant, le comte fait vers nous quelques pas majestueux. Soudain, d'une main crispée, tremblante, il jette fiévreusement sur la table toute une poignée de billets chiffonnés, puis une seconde... puisant littéralement à pleines poches... Horreur !...

Nous nous regardons tous instinctivement... Le mot de l'énigme est trouvé... Nous tenons le coupable !

Mais que nous importe à présent ?

Le maître, lui, de plus en plus superbe, est comme transfiguré. Tout à sa noble indignation, il n'a point lâché son monologue et arpente la pièce à grands pas.

— Adieu donc, ingrat Paris... Babylone... ville maudite... Adieu !

Nouvelle Ninive, veux-tu périr, toi aussi ? Hélas ! l'Éternel t'a rejetée de son sein et c'est justice. Va ! cours à tes plaisirs honteux, fille dénaturée... tes crimes ont comblé la mesure... La miséricorde divine est lassée... Vengeance ! L'heure de l'expiation va sonner !

Le prophète, lui, s'en lave les mains... il a fait son devoir... Adieu !... Malheur à toi... malheur !

Puis s'interrompant tout à coup :

— Messieurs, je m'en voudrais d'abuser plus longtemps de vos instants...

Nous nous levâmes ravis.

— Au revoir, mes amis, du courage... *Sarsum Corda* ! Merci encore... et que Dieu vous le rende !...

En attendant nous rendîmes l'argent, nous autres, et dès le lendemain. Ce ne fut pas long, au reste.

Quant au directeur du théâtre, se montra-t-il aussi accommodant, lui ? Il est au moins permis d'en douter, car la tentative en question, si louable et si malheureuse à la fois, passa dans le temps pour avoir coûté fort cher à son auteur, qui ne l'a jamais renouvelée depuis, voilà ce qu'il y a de certain.

Et il a eu parfaitement raison.
N'est-ce point aussi votre avis ?

V. H. DE TOURNEMINE.

LA FÊTE DE LE SAGE A L'ODÉON

Les Bretons de Paris viennent encore de fêter Le Sage; c'est la seconde fois en deux ans et c'est le prélude de l'inauguration du monument, qui aura décidément lieu à Vannes au mois de septembre, à la fin du congrès de l'Association Bretonne.

Ce monument, nos lecteurs le connaissent pour l'avoir vu en plâtre dans l'atelier du sculpteur M. Emerand de la Rochette, ou en gravure dans la *Revue des Provinces de l'Ouest* de notre confrère M. Léon Séché. Un simple buste reproduit les traits spirituels de l'auteur de *Gil Blas*, mais une fillette de Sarzeau, qui a toute la grâce ingénue de la *Marie* de Brizeux, apporte une gerbe de genêts pour en parer l'image de son glorieux compatriote. L'idée est charmante, un artiste doué d'un talent très original et d'un pur sentiment breton, comme M. de la Rochette, était seul capable de la rendre.

Le sculpteur est Breton; l'écrivain qui a entrepris d'honorer ainsi la mémoire de Le Sage — et qui n'en est pas à son coup d'essai en ce genre — M. Léon Séché est Breton aussi. Un comité, dit « du monument de Le Sage », s'est recruté à Paris dans la colonie bretonne et a des ramifications en Bretagne. C'est enfin une fête presque exclusivement bretonne qui nous a été offerte le 19 de ce mois à l'Odéon, et si Le Sage vivant se souvint peu de son pays natal, ce pays, après un siècle et demi, le revendique et le fait sien. Il était un peu Espagnol, beaucoup Parisien, le voilà tout à fait Breton.

Une exposition *lesagienne* (cet adjectif qui a fait fortune dut s'appliquer d'abord à certaine *Bibliographie* demeurée à l'état d'ébauche),

une exposition iconographique et bibliographique intéressant Alain-René Le Sage s'ouvrait au foyer de l'Odéon la veille et le jour de la représentation. On y voyait un nombre considérable de portraits gravés de l'écrivain, procédant tous, avec de légères variantes, du portrait peint par Guélard. Quant à l'original, on n'avait pu le retrouver, non plus que celui de Largillière dont l'existence ne semble pas bien démontrée. On avait suppléé à leur absence par le tableau de Boulogne, en qui une tradition respectable, une opinion encore soutenue veulent voir un portrait de Le Sage, et par un portrait au pastel, œuvre fine et délicate, dont l'attribution à Quentin de La Tour ne paraît pas contestable.

Les originaux des dessins de Gavarni, de Staal, de MM. Lalange, H. Pille, Los Rios, pour illustrer des éditions de *Gil Blas*, formaient une galerie très intéressante. A côté d'une réunion de lithographies d'Engelmann, quelques-uns des meilleurs bois de Jean Gigoux, des dessins à la mine de plomb de l'anglais Smirke, des suites de gravures de Tony Johannot, de Devéria, de Desrennes, de Viey, de Busnel, composaient le plus curieux ensemble. Le joyau de cette imagerie consistait en six aquarelles de M. Worms, des épisodes de *Gil Blas* traités avec la finesse de touche dont ce peintre a donné tant de preuves. Beaucoup d'observateurs superficiels ignorent toute la science du dessin que M. Albert Besnard cache sous les exagérations de la couleur. L'examen de la composition en noir et blanc de M. Besnard, *La Comédie lesagienne*, et une série de croquis du même artiste pour illustrer un récit romanesque de la vie de Le Sage — *Deux Parvenus* — aurait donné tort aux critiques trop enclins à juger sur l'apparence.

L'exposition bibliographique a semblé plus maigre, un petit nombre de collections parisiennes s'étaient entr'ouvertes pour lâcher leurs trésors. M. H. de Rothschild, l'heureux possesseur des Worms, avait cependant prêté le manuscrit d'*Arlequin colonel*, qui a le double mérite d'être l'unique manuscrit connu de Le Sage et de nous montrer Le Sage troussant agréablement des vers de comédie. On remarquait les éditions originales de *Guzman d'Alfarache* (1732), du *Bachelier de Salamanque* (1736), de *Tarcaret* (1709), la première édition parisienne du *Théâtre de la Foire* (1721), l'édition

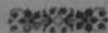
hollandaise du *Diable boiteux*, publiée la même année (1707) que l'édition originale de *Paris et les Dialogues* de Le Noble, le plus ancien et le plus curieux type de la littérature issue du *Diable boiteux*. Les traductions de *Gil Blas*, si nombreuses dans toutes les langues, étaient faiblement représentées ; en revanche il manquait peu des écrits relatifs à Le Sage. Parmi les suites apocryphes de *Gil Blas* figurait le rare *Don Rodriguez de Vezillario*.

Nous n'avons pas à parler ici de la matinée elle-même. Il faut dire cependant que *Crispin rival de son maître* et le troisième acte de *Tarcaret*, joués à merveille par les acteurs de l'Odéon, ont obtenu le plus franc succès. Les organisateurs, se souvenant que Le Sage, Breton par sa naissance et la fière indépendance de son caractère, était espagnol par le choix de ses sujets, les titres de ses livres, avaient composé un intermède mi-partie breton et espagnol où les compositeurs MM. Bourgault-Ducoudray, Caroly, E. Durand, Ad. David, et la troupe de M^{me} Élénor Sanz, se sont fait chaleureusement applaudir.

La littérature était de la fête. M^{lle} Dufrêne a déclamé devant le buste des stances de M. Séché, et M. Léo Claretie, l'auteur du beau livre *Le Sage romancier*, a fait une conférence pleine d'aperçus ingénieux sur l'auteur de *Gil Blas* dont il a, selon nous, un peu exagéré les tendances réalistes et le rôle de précurseur du roman contemporain.

En terminant, M. L. Claretie a donné rendez-vous pour le mois de septembre, sur la Rabine de Vannes, à tous les Lesagiens. C'est là, « il plaît à Dieu, devant son monument tout fleuri de genêts, que Le Sage nous apparaitra « toujours Breton ».

OLIVIER DE GOURCUFF.



NÉCROLOGIE

PIERRE GOURDEL

Ceux qui n'ont pas connu Pierre Gourdel, qui vient de mourir à Rennes, pourraient juger de son talent par les œuvres, au nombre de quarante au moins, qu'il a données gracieusement au musée de cette ville. Les principales sont le buste de Merlin l'Enchanteur, Duguesclin, d'Argentré, Gerbier, Poullain du Parc, Latour d'Auvergne, le général Lariboisière, Hippolyte Lucas (buste en marbre), etc. Il y a aussi des groupes de paysans bretons (terres cuites). Gourdel avait obtenu plusieurs commandes de l'Etat, notamment les bustes de Voger d'Argenson, de Bailly, ancien maire de Paris, placés à la bibliothèque de l'Arsenal, Charles Nodier, Boileau, qui se trouve à l'École normale supérieure. On a de lui aussi la reproduction en marbre de la statue célèbre de son cousin Julien Gourdel, *Le Jeune Savoyard*, qui figure au musée de Rennes. Plusieurs de ses œuvres ont été également données par lui aux musées de Vitré et de Saint-Malo. Il avait dû conquérir 30 médailles d'honneur.

Pierre Gourdel était un enfant du peuple ; fils d'un pauvre bûcheron des environs de Châteaugiron, il s'était formé seul par l'effort d'une volonté puissante. La caractéristique de ses œuvres est l'expression. Cette qualité s'était développée chez lui par l'étude au point de constituer un grand talent. Il avait été envoyé en 1859 à Paris, aux frais du département d'Ille-et-Vilaine, pour se perfectionner dans son art ; il se préparait à produire une œuvre de longue haleine, une statue et un groupe, lorsque la maladie, puis la mort, sont venues le saisir. C'était un modeste qui, en raison de la dignité de sa vie, vouée tout entière au travail, emporte l'estime de ses concitoyens.

L. L.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

A la suite d'une lettre écrite, le 9 mai 1892, par M. André Hallays à M. le Directeur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, et communiqué le 12 mai à M. Adrien Oudin, qui en a considéré certains passages comme inacceptables, M. Adrien Oudin a fait demander des explications à M. Hallays par deux de ses amis, MM. A. Schalck de la Faverie et Gaston de Viller.

M. Hallays a immédiatement mis ces messieurs en rapport avec deux de ses amis, MM. Georges Le Sérurier et Max Botton.

Il a été reconnu de part et d'autre :

1° Que la lettre de M. Hallays avait eu pour cause la publication d'une chronique judiciaire (*Revue de Bretagne*, fascicule de mars 1892) où M. Oudin s'exprimait en des termes que M. Hallays avait jugés offensants ;

2° Que la chronique de M. Oudin avait été provoquée par un article inséré, le 15 janvier 1892, dans l'*Union agricole et maritime de Quimperlé*, sous un pseudonyme, — article dont la paternité avait été attribuée à M. Hallays par M. Oudin ;

3° Que M. Hallays déniait être l'auteur ou l'inspirateur de cet article.

Il y a lieu de régler à l'amiable un différend né d'un malentendu. Par suite, M. Oudin, prenant acte des dénégations de M. Hallays, retire les expressions retenues par celui-ci dans l'article de la *Revue de Bretagne*.

M. Hallays déclare qu'on doit, en conséquence, considérer comme nulle et non avenue la lettre adressée au directeur de ce recueil.

L'insertion du présent procès-verbal dans la *Revue de Bretagne* sera demandée d'un commun accord.

Paris, le 15 mai 1892.

Pour M. Adrien Oudin,
SCHALCK DE LA FAVERIE,
G. DE VILLER.

Pour M. André Hallays,
GEORGES LE SÉRURIER,
MAX BOTTON.

LA CROIX ET L'ÉPÉE. *Vie de Henri de la Rochejaquelein*. — C. Paillart, imprimeur-éditeur à Abbeville.

« Le ciel bénit ceux qui meurent jeunes », a dit le poète grec Ménandre. Henri de la Rochejaquelein, mort à vingt et un ans, a eu ce bonheur, et comme il avait toutes les grandeurs, toutes les vertus qui font le héros

chrétien, sa figure resplendit du plus pur éclat dans la sombre épopée vendéenne. La critique, prise elle-même de respect, hésite à se demander si son histoire, écrite par des biographes enthousiastes, ne renferme pas une part de légende. Plus qu'aucun de ses compagnons d'armes, celui que les paysans appelaient *Monsieur Henri* a trouvé à toutes les époques des panégyristes, gardiens fidèles de sa gloire : tels ont été, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, M. de Vouziers, Th. Moret ; tels sont aujourd'hui les auteurs anonymes de deux vies de la Rochejaquelein, l'une publiée en 1890 et dont nous avons rendu compte ici même, l'autre toute récente. Cette dernière peut passer pour une édition abrégée du volume de 1890 : c'est une brochure de propagande, destinée à faire mieux connaître le héros de tous les Vendéens chez qui son souvenir est demeuré vivant, et par la chaleur du récit, par le choix des gravures, dont l'exécution ne manque pas de finesse, est éloquent résumé atteindra pleinement son but.

O. DE G.
PREMIERS COUPS D'AILLES, *poésies*, par Aristide Bellet. Edition ornée de sujets antiques gravés sur bois. — Fontenay, imprimerie L. P. Gouraud, 1890.

M. Aristide Bellet est un poète originaire du Poitou venu ces temps derniers se fixer à Nantes. La première chose qu'il a faite à son arrivée a été d'offrir à ses confrères de notre ville ses œuvres poétiques, publiées à Fontenay en 1890, sous le titre gracieux : *Premiers coups d'ailles*.

Tout est pur dans ces pages. Il exalte dès la première pièce les bienfaits de Dieu.

Ami, bénissons Dieu, car, dans sa providence,
Pour embaumer notre âme et pour la réjouir,
Il nous a conservé ce rayon : l'Espérance
Et ce parfum : le Souvenir.

Puis il célèbre les preux de jadis et d'aujourd'hui, ceux du Poitou et de la Bretagne, tels que le général de Charette ; il donne une leçon de morale dans la *Canicule*, en nous montrant que

En ces temps, la nature est l'image fidèle
D'un cœur qui se tarit au feu des passions,

et dans les *Semilles*, où, après nous avoir décrit l'œuvre du laboureur, il la compare à celle de Dieu dans l'âme :

Notre âme est comme un champ où Dieu met sa semence,
Qu'elle fera germer pour l'immortalité.

Il murmure, en passant, un sonnet à la Vierge, qui ferait bien le pendant de celui d'Émile Pehant inscrit dans l'église de Guérande ; il commente un passage de l'*imitation* et fait un appel à la charité qui se termine par ce vers :

Donner à l'indigent, c'est prêter à Dieu même

vers fort beau, mais qui rappelle peut-être un peu trop celui de l'auteur des *Voix intérieures* :

Qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Il célèbre enfin, à la façon de Coppée, une petite scène de famille et un coin de sa province, etc.

Dans ce petit volume orné de sujets antiques, on ne trouve ni néologismes prétentieux, ni rimes trop éclatantes, mais un grand respect de la langue, une grande honnêteté de pensées et un véritable sentiment poétique.

D. CAILLÉ.

LE CHIEN DE L'AVEUGLE, suivi de plusieurs pièces inédites, par Léon Berthaut. — Paris, René Godfroy, 1892.

Dans la même collection, dite *Anthologie populaire*, où ont été publiées récemment les *Œuvres choisies* d'Hippolyte Lucas, viennent de paraître quelques extraits des ouvrages d'un Breton d'adoption, M. Léon Berthaut. Ces pages de prose et de poésie sont comme la synthèse du talent très viril du jeune auteur des *Poèmes nationaux* et de *Au vent*. Nous recommandons surtout *La reine Marguerite à Damiette*, un récit qui manquait à la *Légende des siècles*.

O. DE G.

La Commission de la Section musicale de l'Association artistique et littéraire de Bretagne a, dans sa réunion du 6 avril 1892, décidé que le Concours, ouvert à tous les compositeurs nés en Bretagne ou demeurant dans les cinq départements bretons, comprendrait pour l'année 1892 :

1° Une œuvre pour piano et instruments divers, en trois parties au moins, soit dans la forme romantique, soit dans la forme classique, depuis la sonate jusqu'au septuor, le choix étant laissé à l'auteur dans ces limites :

2° Une mélodie chantée à une ou plusieurs voix sur une poésie inédite que se procurera l'auteur, avec accompagnement au piano, auquel pourra être adjoint un instrument *obligé*.

Les manuscrits doivent être adressés pour le 22 novembre au plus tard à M. Ch. DALIBARD, secrétaire, rue de Toulouse, n° 10. Le compositeur devra fournir une partition et les parties séparées de l'œuvre.

Ne sont admis au Concours que les compositeurs nés en Bretagne ou y ayant actuellement leur domicile.

Aucun manuscrit ne devra être signé, mais il sera pourvu d'une devise accompagnée d'un pli soigneusement cacheté renfermant les nom et prénoms de l'auteur et son adresse. Cette devise seule servira à désigner l'œuvre pendant les opérations du jury. Des primes en argent, médailles, mentions, seront mises à la disposition du jury.

Les œuvres couronnées seront exécutées dans une audition spéciale qui aura lieu au cours et dans le salon de l'Exposition de peinture.

Le Gérant : R. LAFOLYÉ.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYÉ, 2, place des Lices.

La Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou publiera dans ses prochaines livraisons :

Second Interrogatoire du marquis de Pontcalec devant la Chambre des Comptes de Nantes, publié par M. ARTHUR DE LA BORDERIE, de l'Institut.

Variétés historiques bretonnes, par le même.

Les Oubliés : Deux corsaires nantais sous la République et l'Empire, par M. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEDEIRO.

Figures de mon pays. — VII. Luc-Olivier Merson, par M. D. CAILLÉ. Variétés littéraires et bibliographiques bretonnes, par M. OLIVIER DE GOURCUFF.

Poésies bretonnes, par LE ROTTELET DE SAINT-YVES, LE BARDE DU MENEZ-BRÉ, YAN KERHLEN, MICHEL LE DORNER.

Poésies françaises, par SYLVANE, la baronne ANTONINE DE ROCHEMONT, LOUISE D'ISOLE, MM. LOUIS TIERCELIN, Ch. LE GOFFIC, FÉLIX FRANK, MARCEL BÉLIARD, E. MÉTAIREAU, E. MARCHAND, LOUIS BONNEAU, P. GIQUELLO, P. COINQUET, etc.

Nouvelles et Récits, par le V^o DE TOURNEMINE, MM. F. LE BIHAN, ADRIEN OUDIN, etc.

Quatre prêtres bretons traducteurs d'Ovide, par M. O. DE GOURCUFF.

POLYBIBLION

Revue Bibliographique littéraire.

PARTIE LITTÉRAIRE.

Deuxième série. — Tome 35°. — LXIV^e de la Collection.

CINQUIÈME LIVRAISON. — Mai 1892.

I. Philosophie, par M. LÉONCE COUTURE.

II. Hagiographie, par DOM PAUL PIOLIN.

III. Comptes rendus.

IV. Bulletin.

V. Chronique.

VI. Questions et Réponses.

(Aux bureaux du Polybiblion, 3 rue Saint-Simon, Paris)